



2018 > 2022

**3^E PLAN
DÉPARTEMENTAL
FORÊT-BOIS**



SOMMAIRE



ÉDITORIAL

Laurent Ughetto

Président du Département de l'Ardèche

Bernadette Roche

Conseillère déléguée à la forêt et à l'aménagement foncier. 3

DIAGNOSTIC 5

État des lieux de la filière forêt-bois ardéchoise 6

Bilan de l'évaluation du 2^e plan départemental forêt-bois 2013-2017 10

LA RECONDUITE D'UNE POLITIQUE FORESTIÈRE : UN TROISIÈME PLAN SUR 5 ANS 15

Pourquoi reconduire une politique départementale
en faveur de la filière forêt-bois ? 16

Les étapes d'élaboration et de validation,
les orientations du nouveau plan 17

Les objectifs du 3^e plan... un programme d'actions au bénéfice
de la transition écologique et solidaire 18

FICHES ACTIONS 19

7 enjeux, 19 actions dont 7 actions « phares » 20

Actions 21 à 46

ANNEXES 47

Approche financière et planning du 3^e plan départemental forêt-bois 48

Glossaire 50





Avec un taux de boisement de 57 %, la forêt façonne l'Ardèche et concourt à son attractivité.

La filière forêt-bois représente un enjeu majeur en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, d'économie locale. Identifiée comme stratégique, elle mobilise particulièrement notre collectivité.

En effet, le Département de l'Ardèche est engagé depuis une douzaine d'années dans une politique volontariste de soutien à la filière forêt-bois, concrétisée par un premier Plan départemental forêt-bois en 2006 (PDFB 2006-2012) puis un deuxième voté le 29 janvier 2013 pour 5 ans (PDFB 2013-2017).

L'état des lieux économique de la filière mis à jour en 2017 démontre qu'elle se développe et pèse dans l'économie locale (712 entreprises, 1 300 salariés, 156 millions d'euros de chiffre d'affaires), permettant de maintenir des activités et des emplois non délocalisables, notamment en secteur très rural.

La filière forêt-bois est par ailleurs identifiée comme un pilier de la croissance verte, créatrice de richesses et de progrès social. Elle concourt à (re)dynamiser les territoires ruraux dans une logique d'économie circulaire. Elle est au cœur d'enjeux majeurs de notre société et joue un rôle essentiel dans la transition climatique, écologique, énergétique, sous réserve de s'inscrire dans un cadre vertueux de gestion durable, locale et multifonctionnelle.

Ainsi, la poursuite de nos actions d'accompagnement, en faveur d'une mobilisation pérenne de la ressource bois et de la préservation de ce patrimoine naturel, s'avère primordiale.

Désormais, en écho à l'important travail de concertation intervenu avec les acteurs de cette filière, les dynamiques de développement seront orientées vers les circuits de proximité, les filières locales pour profiter au mieux au territoire. Afin d'y contribuer, la nouvelle politique départementale soutiendra les démarches de regroupements assorties d'une mise en gestion durable des forêts, actionnera de façon plus notable le levier de la commande publique. La prescription du bois dans la construction doit être tout particulièrement renforcée.

La sensibilisation de tous les publics à la forêt et aux usages du bois, passant tout particulièrement par l'éducation des scolaires afin d'améliorer l'attractivité des métiers, sera également une nouvelle cible de ce schéma.

Articulé autour de 7 enjeux, le 3^e Plan départemental forêt-bois, voté pour 5 années (2018-2022) entend par ses 19 actions contribuer à la transition écologique et solidaire dans laquelle le Département souhaite s'engager.

Laurent Ughetto

Président du Département de l'Ardèche

Bernadette Roche

Conseillère déléguée à la forêt et à l'aménagement foncier





© Nicolas Van Ingant



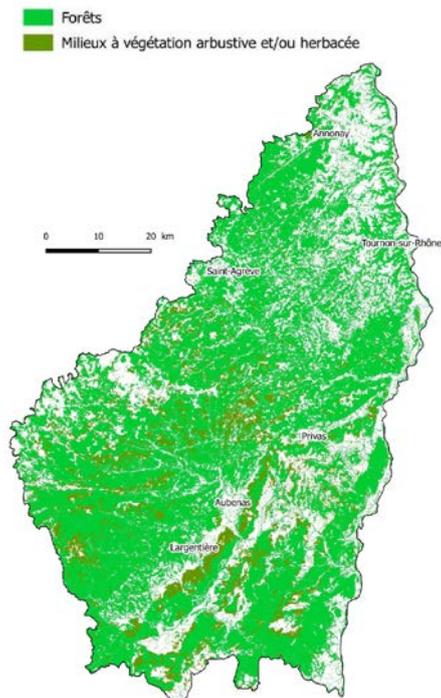


3^E PLAN DÉPARTEMENTAL
FORÊT-BOIS 2018 > 2022

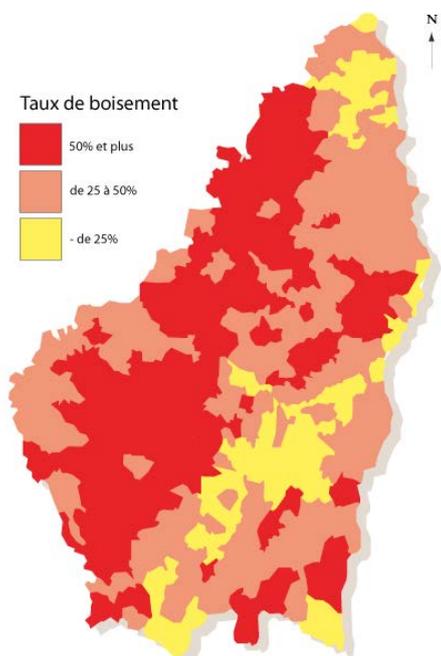
DIAGNOSTIC



DIAGNOSTIC



■ Occupation du sol :
espaces semi-naturels et forestiers
(source Oscom 2013)



■ Taux de boisement
(source : <http://www.ardeche.gouv.fr/> - 04/2009)



État des lieux de la filière forêt-bois ardéchoise¹

La ressource

Sources : IGN (inventaire 2009-13) et dires d'experts 2017

La forêt ardéchoise représente 317 000 hectares soit **près de 57 % de la surface** du territoire départemental (+ 8,5 % par rapport à l'inventaire IGN 2005-2009).

L'Ardèche est le **6^e département le plus boisé de France**, 1^{er} d'Auvergne-Rhône-Alpes (en taux).

La forêt ardéchoise est composée à **67 % de feuillus et 33 % de résineux**.

Une forêt qui s'agrandit, un volume sur pied qui augmente

Superficie : + 5 000 ha/an en moyenne d'après les récents inventaires - Volume sur pied : 43 millions de m³ (+ 10,25 % depuis 2009) dont la moitié de feuillus et l'autre de résineux.

Année d'inventaire (toutes forêts)	1972	1982	1995	2005-2009	2008-2012	2009-2013
Surface	210 000 ha	224 500 ha (+6,9 %)	253 000 ha (+12,7 %)	292 000 ha (+15 %)	310 000 ha (+6,2 %)	317 000 ha (+ 2,3 %)
Volume sur pied (million de m³)	16.5	20	26	39	42	43

■ Evolution de la surface forestière et du volume sur pied, en Ardèche

(source : IFN 1972/1982/1995/2005-09/2008-12/2009-13)

Depuis 2004, la méthode d'Inventaire de l'inventaire forestier national (IFN) a changé. Elle permet de produire des résultats nationaux et régionaux par agrégation de 5 campagnes annuelles successives.

Une ressource sous-exploitée

Le taux de récolte avoisine 20 % de l'accroissement biologique annuel (hors autoconsommation bois de chauffage).

Une forêt récente historiquement

L'expansion de la forêt ardéchoise a débuté vers 1850, avec l'abandon des terrains agricoles et l'industrialisation. Parallèlement, l'exode rural a laissé le verger de châtaignier peu entretenu. Quant aux peuplements résineux, la plupart a pour origine les campagnes de plantations initiées après 1945 et favorisées par les aides du Fonds forestier national (FFN).

Une forêt multifonctionnelle mais également fragile

Espace économique, d'accueil et naturel à protéger, la forêt ardéchoise produit de nombreux biens et services, marchands et non marchands. Les services écologiques ne sont plus à démontrer : stockage de carbone, lutte contre le changement climatique, protection contre des phénomènes naturels, maintien de la biodiversité, paysage.

Source de nombreux enjeux et usages, cette forêt est également fragile : les incendies représentent en Ardèche la cause principale de sa destruction.

Une forêt impactée par le changement climatique

L'Ardèche avec la Drôme sont situés à un carrefour climatique : 6 des 9 climats recensés en France y sont présents. Les effets du changement climatique sont ainsi plus marqués sur ces territoires.

Le bilan hydrique climatique réalisé ces dix dernières années en atteste : baisse du bilan hydrique qui se conjugue à des pertes de vitalité des essences forestières. Chêne, châtaignier, sapin, douglas, cèdre... sont autant d'essences impactées, présentant des premiers signes de dépérissement.

Gestion, exploitation forestière, récolte

Sources: CRPF et ONF 2017

Deux types de régime foncier

90 % des forêts sont privées, réparties entre 60 000 propriétaires environ.

10 % des forêts sont publiques, bénéficiant du régime forestier : pour un peu moins de la moitié elles sont domaniales, et pour un peu plus de la moitié elles sont la propriété des collectivités (dont 107 communes).

Une forêt essentiellement privée et morcelée

La surface moyenne de chaque propriété privée est de 3,3 hectares. 50 % des propriétaires privés possèdent moins de quatre hectares.

La forêt privée ardéchoise souffre d'un déficit de gestion et est insuffisamment valorisée.

Une mobilisation de la ressource relativement difficile

L'exploitation forestière est compliquée par de nombreux freins, notamment : des peuplements hétérogènes, un manque de culture forestière des propriétaires, un fort morcellement du foncier, des contraintes d'exploitation dues au relief, des difficultés d'accès aux massifs et un réseau routier public fragile car non dimensionné pour le transport des bois. Pour avoir plus d'infos concernant le transport des bois ronds sur le réseau routier départemental sur : www.ardeche.fr/foret.

L'évolution de la gestion de la forêt privée sur le département depuis 2010 :

	2016		Evolution des surfaces forestières gérées et certifiées
	nombre	surface en ha	
PSG (Plan simple de gestion)	255	18 657	+ 28,67 %
CBPS (Codes de bonnes pratiques sylvicoles)	409	4 019	+ 25,52 %
Forêts certifiées PEFC	357	17 246	+ 52,74 %

En 2016, près de 22 700 ha de forêts privées sont dotés de documents de gestion durable (+ 27 % comparé à 2010).

En 2018, on dénombre en Ardèche cinq Associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF), dotées de plans simples de gestion concertés. Elles regroupent un peu plus de 270 propriétaires privés pour près de 2 900 ha de forêts.

Outil pour gérer la forêt sur le long terme (15-20 ans) dans une approche multifonctionnelle, la gestion commune est confiée à un tiers (expert forestier, coopérative forestière...) pour notamment massifier l'exploitation et accroître la mobilisation des bois.

La gestion de la forêt publique sur le département :

- Nombre de forêts domaniales (FD) = 27 / 14 385 ha
- Nombre de forêts de collectivités (FC) = 118 / 16 552 ha - Nombre de communes propriétaires : 107

	Nbre de FD	Nbre de FC	Total en nbre	Ha de FD	Ha de FC	Total ha
Avec aménagement	27	112	139	14 321	16 227	30 548
Avec certification PEFC	26	39	65	13 817	4 741	18 558

Nb : la forêt domaniale non certifiée PEFC est une forêt militaire.

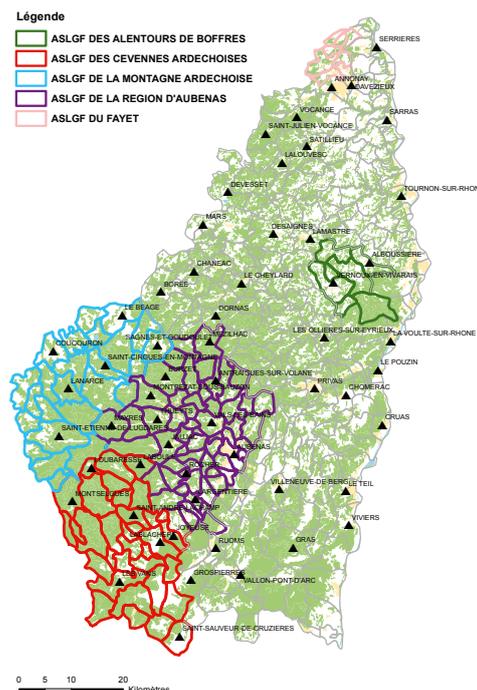
La récolte

Une récolte globale qui progresse... le bois d'œuvre prédomine, le bois énergie a pris le pas sur le bois d'industrie

La récolte moyenne est estimée à 257 000 m³/an (sources : enquêtes de branche Agreste/SERFOBE, moyenne 2011 à 2015). Elle a progressé de près de 28 % si l'on compare avec les données de 2010 (volume moyen récolté en 2010 : 200 000 m³).

Sur la période 2011-15, la récolte de bois d'œuvre est en moyenne de 163 000 m³/an (toutes essences confondues), celle de bois d'industrie de 36 000 m³/an et celle de bois énergie de 58 000 m³/an.

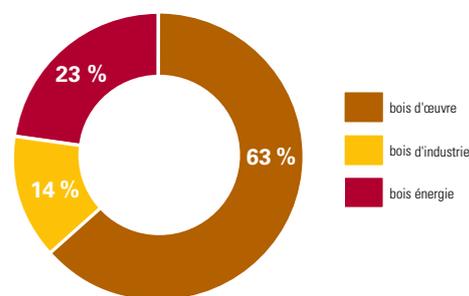
La récolte de bois énergie a pris le pas sur le bois d'industrie ces cinq dernières années. La mise en service d'unités « bois-énergie » importantes (usine de cogénération de Pierrelatte, réseau de chaleur de la ville d'Aubenas...) a eu un impact sur la récolte de bois énergie, en particulier sur l'Ardèche méridionale et le massif de pin maritime. Ces récoltes de BIBE proviennent pour l'essentiel des coupes d'amélioration des peuplements.



■ Périmètre des ASLGF avec PSG concerté, agréé (maille communale)

L'ASLGF des Cévennes ardéchoises a été labellisée GIEEF (Groupe d'intérêt économique et environnemental forestier) en novembre 2015, le premier de France.

(Carte réalisée par Fibois 26-07 avec les données du CRPF-AURA - novembre 2017)



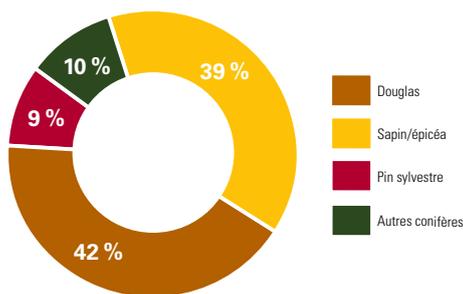
■ Répartition de la récolte en Ardèche

En moyenne sur 5 ans : 257 000 m³/an (sources : enquêtes de branche Agreste/SERFOBE, moyenne 2011 à 2015)

¹ Éléments issus de l'Etat des lieux économique de la filière forêt-bois en Drôme-Ardèche – édition décembre 2017 téléchargeable sous : www.ardeche.fr/foret



DIAGNOSTIC



■ Récolte annuelle moyenne de bois d'œuvre en résineux

En moyenne sur 5 ans : 161 000 m³/an

(sources : enquêtes de branche Agreste/SERFOBE, moyenne 2011 à 2015)

Une récolte de bois d'œuvre tournée vers les résineux

Les résineux constituent 99 % de la récolte de bois d'œuvre.

Sur les cinq dernières années la récolte de bois d'œuvre de douglas a augmenté. Elle représente désormais 42 % du volume de bois d'œuvre résineux récolté et passe devant les sapin/épicéa.

La récolte en feuillus est majoritairement constituée de peuplier (71 %) et de châtaignier (27 %). En moyenne sur 5 ans (2011 à 2015), un peu moins de 2 000 m³/an de bois d'œuvre feuillus ont été récoltés.

Les entreprises de l'exploitation et du transport

Les exploitants forestiers

Leur activité est l'achat de coupes et la vente de bois. Une majorité de scieurs sont donc aussi des exploitants forestiers.

Les entrepreneurs de travaux forestiers

Leurs activités essentielles sont les prestations de services de bûcheronnage et de débardage des bois bord de route. Ce secteur est un maillon essentiel pour la mobilisation des bois. Malgré des difficultés économiques, on constate depuis le dernier état des lieux des investissements pour le débardage des bois.

En Ardèche, on recense 96 exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers (hors scieries).

Les transporteurs de bois ronds

Ce sont le plus souvent des exploitants forestiers qui ont développé une activité de transport en achetant un camion. A noter un taux d'équipement important suite à la tempête de 1999.

Pour certains cette activité est devenue principale.

11 entreprises ont une activité de transport de bois ronds en Ardèche.

La première transformation

La première transformation en Ardèche, représente :

- **33 scieries**, ce chiffre prend en compte les scieries dites « intégrées », réalisant le montage de palettes.
- **174 salariés**
- Un chiffre d'affaires global de **21 Millions d' €/an**
- Une production moyenne de **78 300 m³** par an de sciages dont **99 %** de résineux.

(sources : enquêtes de branche Agreste/Serfobe 2011 à 2015, Insee 2013-14, FIBOIS 2017)

L'approvisionnement

Très « local » et majoritairement ardéchois

Les trois quarts des approvisionnements sont réalisés au niveau du département. Le reste provient principalement de la Loire et de la Haute-Loire.

Suivant la localisation géographique, les traditions diffèrent :

- la vallée de la Vocance s'approvisionne à 80 % auprès des privés,
- le bassin d'Aubenas/Vals et le plateau équilibrent leurs achats entre les forêts publiques et privées.

Trois essences majoritaires : le douglas, le sapin/épicéa et le pin sylvestre

Sapin/épicéa et douglas constituent actuellement 80 % des approvisionnements.

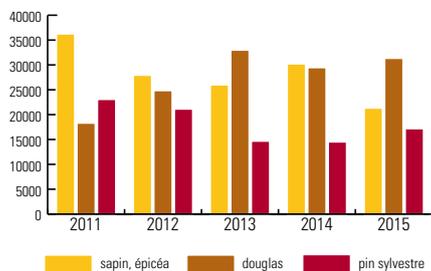
Le douglas, essence demandée en construction, fortement implantée sur la chaîne des Boutières, la vallée et la bordure montagneuse de l'Eyrieux, a pris le pas sur le sapin et l'épicéa ces cinq dernières années. C'est aujourd'hui la première essence résineuse transformée en Ardèche.

Les feuillus (plus de la moitié de la superficie boisée totale) peu exploités, sont très peu valorisés en bois d'œuvre. La production de sciage de feuillus (pour l'essentiel du châtaignier) représente à peine 1 % de la production totale de sciage en Ardèche. L'usage du feuillu en bois de chauffage reste la première valorisation.

La production

Un volume de production en baisse

Sur la période 2011-15, la production annuelle des sciages est en moyenne de 78 300 m³ (77 400 m³ de résineux et 930 m³ de feuillus). Elle a baissé ces 5 dernières années (rappel : « Etat des lieux 2010 » : 85 000 m³/an). Une scierie intégrée de production de palette représente environ 50 % du volume des sciages résineux.



■ Évolution des sciages résineux en m³ sur 5 ans en Ardèche



Un nombre de scieries stable

Le nombre de scieries s'est maintenu ces dernières années : 33 recensées en 2017, tout comme en 2010. 90 % des scieries produisent moins de 4 000 m³ de sciages/an. Les trois plus importantes se situent au nord du département et produisent des sciages pour l'emballage.

Même si peu d'investissements productifs sont constatés, ces cinq dernières années plusieurs scieries ont investi pour développer leur offre et gagner en services. Deux scieries ont investi dans des raboteuses moulurières pour diversifier leur production sur du bardage et des lames de terrasses. Deux autres ont également mis en place des séchoirs.

La commercialisation

Un faible périmètre d'action commerciale

La moitié des marchés se réalise au niveau du département et plus des trois quarts à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les départements périphériques (Lozère, Gard) absorbent le reste.

Une segmentation simple des marchés

La charpente vers les charpentiers, maçons et particuliers ; les sciages de palettes vers les monteurs de palettes et les CAT (centre d'aide par le travail) ; les palettes montées vers les industriels.

La seconde transformation

La seconde transformation regroupe :

- 582 entreprises
- 970 salariés
- Poids économique : un chiffre d'affaire global de 126 millions d'€/an

(sources : Insee 2013-14, FIBOIS 2017)

Le principal secteur d'activité pour la deuxième transformation est celui du bois dans le bâtiment, sur lequel on distingue 2 catégories :

- **Charpentiers/constructeurs bois**
 - 110 entreprises pour un effectif de 212 salariés.
 - 55 % de ces entreprises n'ont pas de salariés. Sur celles ayant des salariés, la moyenne est de 6 salariés par entreprise. Les 3 plus importantes comptent 25 personnes chacune, soit 35 % de l'effectif des salariés.
 - Un chiffre d'affaires annuel global de 56 millions d'€/an.
- **Menuisiers**
 - 368 menuiseries pour un effectif de 561 salariés.
 - 40 % de ces entreprises n'ont pas de salariés. Sur celles ayant des salariés, la moyenne est de 3 salariés par entreprise. La plus importante compte 44 salariés.
 - Un chiffre d'affaires annuel global de 47 millions d'€/an.

(sources : INSEE 2013-14 et Fibois 2017)

Un secteur transversal, le bois énergie

Le bois déchiqueté pour chaufferies automatiques

Actuellement, 147 chaufferies bois pour des bâtiments publics ou collectifs sont installées. Elles correspondent à une consommation de 25 000 tonnes annuelles de bois valorisées.

Neuf entreprises sont spécialisées dans la production et la livraison de combustible pour chaufferies automatiques. En Ardèche, 3 fournisseurs sont certifiés Chaleur bois qualité +.

(source : Fibois 2016)

Le granulé bois

Environ 2 400 tonnes/an de granulés en vrac sont livrées dans 400 chaufferies automatiques. Une grosse part de marché du granulé bois concerne les poêles dans l'habitat individuel (plus de 80 % du marché en sac). En 2014, la consommation est estimée à 3 500 tonnes ce qui correspond à environ 1 800 poêles.

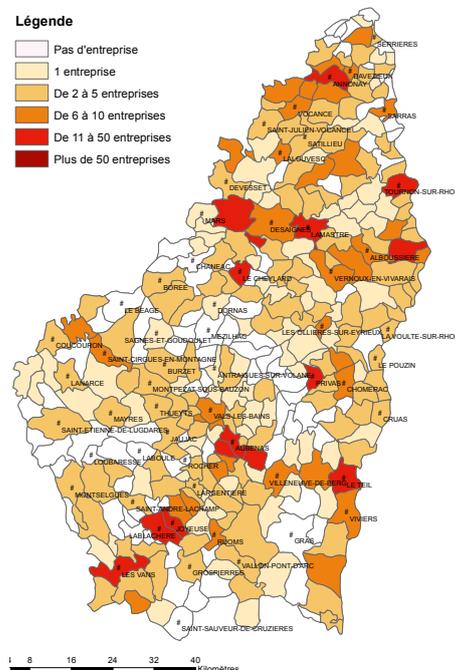
(source : Fibois 2014)

Le bois bûche (marché des particuliers)

Une étude menée en 2014 par l'association Polénergie à laquelle a été associée Fibois, a permis d'évaluer la consommation de bois bûche en Ardèche à 370 700 m³/an. Environ 50 % des ménages ardéchois utilisent le bois bûche en chauffage d'appoint ou principal. C'est pour l'essentiel du feuillu qui provient pour une grande partie de l'auto-approvisionnement. Un marché « parallèle » qui n'est donc pas comptabilisé dans les données officielles de l'enquête Agreste.

Légende

- Pas d'entreprise
- 1 entreprise
- De 2 à 5 entreprises
- De 6 à 10 entreprises
- De 11 à 50 entreprises
- Plus de 50 entreprises



■ Répartition des entreprises de la filière forêt-bois en Ardèche

Sources : Insee 2013/14 et Fibois 2017

Avec près de **1 300 emplois** recensés en 2017, **712 entreprises** (+ 14 % comparé à 2010) dont un nombre de scieries maintenu et un nombre d'entreprises de travaux forestiers à la hausse (2 millions très menacés en 2010), avec un poids économique estimé à **156 millions d'euros de chiffre d'affaires** et en croissance (+ 32 % comparé à 2010), la filière forêt-bois pèse dans l'économie locale ardéchoise et est identifiée comme stratégique pour l'aménagement durable du territoire.



Bilan de l'évaluation du 2^e plan départemental forêt-bois 2013-2017

Le Département de l'Ardèche a voté le 29 janvier 2013 (BP 2013) un 2^e Plan départemental forêt-bois (PDFB) sur 5 ans (2013 à 2017). Afin de dresser son bilan, l'évaluation a été confiée en 2017 à un consultant indépendant avec pour mission d'apporter une analyse critique qualitative du programme mené, et de préciser les enjeux et les attentes des acteurs afin de contribuer à l'élaboration du prochain Plan².

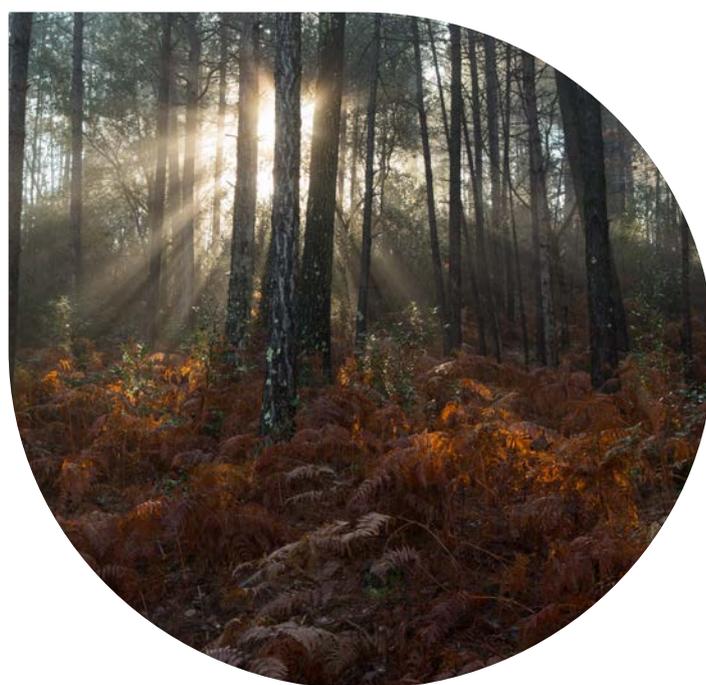
En parallèle, un bilan quantitatif, technique et financier, a été réalisé par les services du Département.

Les principales conclusions de la mission d'évaluation concernant le bilan technique et financier de mise en œuvre du 2^e PDFB

Le 2^e PDFB prévoyait une enveloppe de 10 M€ sur 5 ans, répartie en 3 axes et déclinée en 21 actions. Il était transversal et impliquait les directions ou les services de la collectivité : routes, bâtiments, économie et environnement.

Les crédits prévisionnels spécifiques « PDFB » s'élevaient à près de 1 M€ sur les 5 ans (206 K€/an). Il ressort du bilan (opéré sur 4 années : 2013 à 2016) :

- une mise en œuvre du 2^e Plan très cohérente avec le prévisionnel : toutes les actions prévues ont été engagées, et avec une grande rigueur ; rares sont celles qui n'ont pas été déclinées complètement ;
- un bon taux d'exécution des dispositifs d'aide « PDFB » votés : 534 316 € ont été engagés (taux d'engagement de 80 %) ;
- un volume financier départemental global mobilisé conforme à l'ambition de 2013 (près de 2 M€/an) ;
- un effet levier des financements du Département très significatif sur les actions mises en œuvre en cofinancement (Europe, État, Région).



© Simon Bugnon



² près de 40 entretiens en présentiel ou par téléphone ont été opérés entre mai et juillet 2017, auprès des services du Département, des principaux acteurs de la filière, des Territoires (PNR/Pays/CFT), des services de la Région, de la Drôme et de l'Etat.

■ Zoom sur quelques actions et indicateurs (période 2013/2016 – 4 ans)

Axe 1	Opérations réalisées	Moyens financiers engagés	Indicateurs de réalisation
Structuration et protection de la forêt pour assurer une mobilisation durable des bois	Aides aux échanges et achats amiables de petites parcelles	6,1 M€	ECIF : 117 dossiers d'aides (60 ha/an en moyenne restructurés), aide CD07 = 95 K€
	Bourse foncière forestière		B2F : lancée nov. 2015, 3 700 connexions/mois, 25 ventes
	Aides à la constitution de domaines forestiers		7 dossiers achats domaines forestiers (86 ha acquis par des communes), aide CD07 = 95 K€
	Soutien à l'association des communes forestières 07		COFOR07 : conventions avec programmes d'actions, 2 guides édités, 119 adhérents
	Aides au démarrage ASLGF		3 ASLGF soutenues, 165 propriétaires adhérents, 2 153 ha engagés ; aide CD07 = 38 K€
	Réglementation des boisements forêt et ENS		131 ha boisés acquis en ENS, inventaire forêts anciennes quart sud-ouest département
	Programme 07-26 changement climatique		6 nouvelles placettes vigies en 07, essais 9 variétés douglas, réseau 19 placettes dédié suivi changement climatique
DFCI (forestiers-sapeurs)	27 forsaps entretiennent 132 citernes, 409 km de pistes de DFCI, 5 tours de guets + 280 patrouilles en moyenne de surveillance estivale 68 nouvelles pistes de DFCI (131 km) et une vingtaine de citernes au statut régularisé ; aide CD07 = 81 K€		

Axe 2	Opérations réalisées	Moyens financiers engagés	Indicateurs de réalisation
Mobilisation et exploitation de la ressource pour une valorisation locale des bois	Transport des bois ronds sur RD	1,5 M€	Investissements routiers (RD253 : 750 K€), procédure ADTB, cartes des limitations actualisées
	Aides à la création de dessertes internes		16 dossiers de desserte interne (22 km, 31 000 m ³ sous 5 ans mobilisés, aide CD07 = 46 K€)
	Aides aux entreprises (ETF, 1 ^{re} et 2 ^{de} transformation)		16 entreprises soutenues (4,3 M€ d'investissement, une dizaine d'emplois / aide CD07 = 300 K€)
	Intégration bois énergie et bois construction dans la commande publique		Collèges St Cirgues et Vallon : 2,5 M€ pour les lots « bois » (12 % du coût total), soit 1 000 m ³
	Soutien à la filière bois-énergie		3 réseaux chaleur/chaudières bois portés par des collectivités aidés, étude « bois-bûche », aide labo bois-énergie, total aide CD07 = 138 K€

Axe 3	Opérations réalisées	Moyens financiers engagés	Indicateurs de réalisation
Animation du Plan départemental Forêt-Bois et communication	Animation du plan	0,4 M€	Animation interne : 0,8 ETP (service environnement-forêt) + 0,25 ETP (Ardèche développement)
	Soutien au CRPF et à l'interprofession Fibois		CRPF et Fibois : conventions bi départementales (25 000 €/an par structure) avec programmes d'actions
	Assises 07-26 filière forêt bois		3 ^{es} assises sur changement climatique en 2013 à Eurre (180 participants), 4 ^{es} assises le 01/12/2017 à Saint-Péray sur les circuits courts
	Opérations de communication		Edition brochure du 2 ^e PDFB (300 ex) et plaquette sur les aides (4 000 ex), campagnes et outils de communication autour de la B2F07



Les principales conclusions de la mission d'évaluation concernant le regard des acteurs

Le sentiment général des acteurs sur la mise en œuvre du 2^e PDFB est positif.

Les acteurs et professionnels rencontrés ont exprimé leur satisfaction du travail réalisé. Ils retiennent en particulier une inscription dans la durée et un pragmatisme des actions, la capacité du Plan à faire travailler les acteurs ensemble et à soutenir les projets locaux, une relation de proximité avec le Département, la qualité de l'animation tant technique que politique.

Parmi les principales « réussites » évoquées par les partenaires, les actions les plus citées parmi les 21 que comptait le Plan sont les suivantes :

- les actions en faveur de la structuration de la propriété foncière à travers les aides à l'achat de parcelles, la bourse foncière et la mise en place d'ASLGF ;
- les actions de DFCL à travers les interventions de l'unité de Forestiers-sapeurs départementaux et la régularisation du statut juridique et foncier des ouvrages (pistes, citernes) ;
- l'aménagement routier de la RD 253 entre Vals-les-Bains et St-Marguerite qui a permis déjà la mobilisation de plus de 16 500 m³ de bois (et ce n'est que le début) ;
- l'intégration du bois dans la construction des collèges ardéchois notamment celui de Saint-Cirgues-en-Montagne ;
- le soutien au CRPF et à Fibois afin de maintenir les services rendus aux propriétaires (animation, vulgarisation, formation...) et aux entreprises de 1^{re} et 2^{de} transformation du bois (conseils à l'investissement, émergence et accompagnement de projets collectifs...).

Adossé aux dispositifs régionaux et nationaux, le 2^e Plan départemental forêt-bois a été perçu comme une politique départementale cohérente et efficace. L'articulation des actions du Plan avec des démarches territoriales (PNR, Pays, CFT) a également été appréciée.

Des thèmes présentant des marges de progrès ont été pointés, à savoir : mobilisation de la ressource, utilisation du bois (local) dans la construction, prise en compte des fonctions environnementales et sociales, structuration de la filière aval, circulation des bois sur les voiries publiques.

Concernant les modalités de mise en œuvre du 2^e Plan, plusieurs acteurs estiment que la gouvernance du Plan est à améliorer et sa communication à renforcer.

Des recommandations du consultant pour un 3^e Plan : contexte à intégrer et défis à relever

Les acteurs rencontrés ont exprimé de très nombreuses attentes, qui couvrent toutes les fonctions de la forêt. Elles dépassent souvent le cadre strict d'intervention d'une politique départementale.

Concernant le contexte, trois éléments à prendre en compte ont été pointés : la Loi NOTRe, la réduction des dépenses publiques, les politiques forestières d'échelle infra ou supra territoriales dont la nouvelle politique forestière régionale (vote le 29 septembre 2017).

Le succès du 3^e Plan se mesurera à l'aune de :

- l'intégration plus forte de la filière forêt-bois dans les autres politiques du Département (DFCL, circulation des bois sur la voirie départementale, commande publique, éducation des jeunes),
- le recentrage du Plan sur un nombre plus limité d'actions, avec des objectifs quantifiés et accessibles.

Le consultant a recommandé également une stratégie plus « offensive » en matière de gouvernance, d'animation et de suivi du 3^e Plan.

L'évaluation du Plan avec présentation des enjeux actualisés et projets « d'actions-phares³ » a été restituée à la filière le 20 octobre 2017.

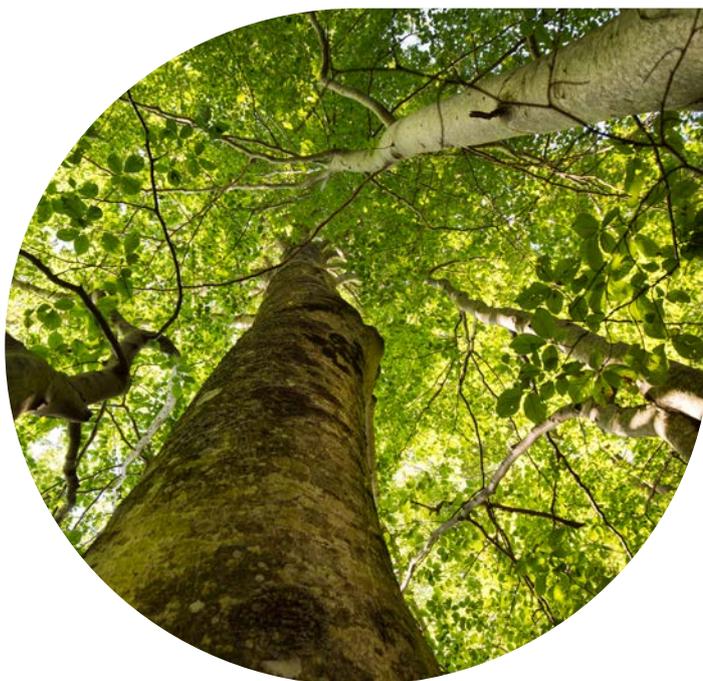


³ Actions-phares : actions sur lesquelles les moyens et les énergies devraient être concentrés. Leur mise en œuvre est jugée fondamentale à l'atteinte des objectifs stratégiques du prochain Plan.

■ Etapes d'élaboration et de validation du 3^e PDFB

De l'évaluation du 2^e PDFB à la validation du contenu opérationnel du 3^e PDFB

Calendrier	Principales étapes
Mai à octobre 2017	Bilan quantitatif (technique et financier) du 2 ^e PDFB <i>en interne</i>
	Evaluation qualitative et prospective du 2 ^e PDFB <i>audit externe</i>
	Actualisation de l'Etat des lieux économique de la filière <i>interprofession Fibois 07-26</i>
14 /09/2017	Restitution interne aux services/directions techniques (DFCI, routes, bâtiments, éducation)
20/10/2017	Restitution externe à la filière
01/12/2017	4^{es} Assises Ardèche-Drôme filière forêt-bois « Et si, nous aussi, on parlait circuits courts ! »
05/02/2018 (BP2018)	Approbation par les élus du Département de la reconduite d'une politique forêt-bois sur 5 ans, de ses orientations stratégiques et budgétaires
Mars 2018	3 ateliers participatifs pour co-construire avec la filière une partie des actions du 3 ^e Plan départemental forêt-bois (PDFB)
Année 2018	Elaboration du contenu opérationnel de façon concertée - 7 enjeux, 19 fiches-actions dont 7 actions prioritaires
03 /12/2018	Approbation par les élus du Département du contenu opérationnel du 3^e PDFB et des budgets afférents





© Nicolas Van Ingen





3^E PLAN DÉPARTEMENTAL
FORÊT-BOIS 2018 > 2022



**LA RECONDUITE
D'UNE POLITIQUE
FORESTIÈRE :
UN TROISIÈME PLAN
SUR 5 ANS**

LA RECONDUITE D'UNE POLITIQUE FORESTIÈRE : UN TROISIÈME PLAN SUR 5 ANS

Pourquoi reconduire une politique départementale en faveur de la filière forêt-bois ?

Il ressort globalement que la politique en faveur de la filière forêt-bois portée par le Département depuis 2006 (lancement du 1^{er} Plan), est évaluée positivement par un panel d'acteurs diversifiés de l'amont à l'aval (propriétaires, élus, entreprises, structures techniques, institutions...).

Des attentes très fortes de la part des acteurs de la filière envers le Département

Tous les acteurs et professionnels rencontrés estiment que la poursuite d'une politique départementale « Forêt-Bois » est justifiée.

Leurs principales attentes sont :

- à travers l'échelon départemental : la défense des spécificités ardéchoises au sein de la « grande » Région Auvergne-Rhône-Alpes, la garantie de l'équilibre et de l'équité entre les différents territoires ardéchois ainsi qu'un service de proximité au profit des acteurs privés et publics,
- la montée en puissance d'actions forestières sur les compétences propres au Département (routes, bâtiments, éducation),
- une articulation plus forte avec les échelons infra-départementaux (EPCI, PNR, SCOT, Leader...), tout en garantissant une dynamique forestière sur la totalité du territoire,
- une coopération bidépartementale « Drôme-Ardèche » maintenue voire renforcée.

Deux problématiques « majeures » font l'unanimité :

- la circulation des bois sur les voiries départementale et communale,
- la structuration de l'offre et de la demande en bois local en lien avec l'intensification de la commande publique.

Une filière stratégique, un secteur économique en croissance

L'état des lieux de la filière ardéchoise actualisé fait ressortir les éléments clés suivants (données 2017) :

- 698 entreprises (+ 14 % comparé à 2010), avec un nombre de scieries maintenu et un nombre d'entreprises de travaux forestiers à la hausse (2 millions très menacés en 2010),
- 156 millions d'euros de chiffre d'affaires (+ 32 % comparé à 2010) ;
- 22 700 ha de forêts privées avec documents de gestion durable (+ 27 % comparé à 2010).

Malgré un contexte économique difficile, cette filière se développe et pèse dans l'économie locale. Elle permet de maintenir et de créer des activités et emplois non délocalisables, notamment en secteur très rural.

Plus globalement, avec un taux de boisement de près de 57 % (317 000 ha), l'Ardèche est le département le plus boisé (en taux) de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes et celui qui dispose de la plus grande surface de forêts de production (307 000 ha). Nos massifs représentent la ressource d'avenir régionale, sous réserve d'une gestion durable et équilibrée de ce patrimoine.

Par ailleurs, cette forêt diversifiée façonne les paysages qui concourent à l'attractivité touristique et produit de nombreux « services socio-environnementaux » (stockage du carbone, préservation de la qualité de l'eau, prévention des glissements de terrain, qualité de l'air, etc.).



Les étapes d'élaboration et de validation les orientations du nouveau plan

Les orientations stratégiques et budgétaires validées à l'occasion du vote du budget primitif 2018

Au vu des résultats de l'évaluation du 2^e Plan, le 5 février 2018, à l'occasion du vote du budget primitif 2018, l'Assemblée départementale a approuvé la poursuite d'une politique en faveur de la filière forêt-bois ardéchoise et ses orientations stratégiques à décliner dans un troisième Plan départemental forêt-bois (PDFB), sur 5 ans (2018-2022), doté de près de **2 millions d'euros par an, dont un important volet sur la DFCl** (en incluant les dépenses de fonctionnement des forestiers-sapeurs).

A ces montants s'ajoutent ceux des opérations relevant des politiques transversales (bâtiments, routes, éducation, soutien aux collectivités, ENS, communication).

Les orientations du 3^e PDFB sont les suivantes :

- structurer le Plan autour d'enjeux resserrés sur un nombre limité d'actions-phares et recentrés sur les compétences du Département (DFCl / foncier rural / circulation des bois sur la voirie départementale / commande publique / éducation dans les collèges), avec des objectifs quantifiés et raisonnablement atteignables,
- confirmer le rôle du Département : à la fois opérateur, financeur mais aussi animateur de ce futur Plan, avec un accent mis sur l'animation des territoires,
- poursuivre les stratégies bidépartementales avec la Drôme,
- intégrer des problématiques transversales : gestion et exploitation durables de la ressource, multifonctionnalité des forêts, changement climatique,
- renforcer et mieux partager la gouvernance, l'animation et le suivi avec les territoires et les partenaires,
- créer un dispositif de suivi et d'évaluation en continu,
- établir un plan de communication et en assurer la mise en œuvre.

La formalisation des contenus opérationnels... un travail mené de façon concertée au cours de l'année 2018

L'année 2018 a été consacrée à la formalisation des contenus opérationnels en partenariat avec la filière - avec notamment la tenue de trois ateliers participatifs - et selon les sujets en transversalité avec les autres directions du Département mais aussi en collaboration avec le Département de la Drôme. Plusieurs dispositifs d'aide ont été conçus en complémentarité de ceux des autres financeurs (Région, Etat, Europe).

Les 19 fiches-actions issues de ce travail collectif ont été approuvées lors de la Commission permanente du Conseil départemental du 3 décembre 2018.

L'architecture de ce troisième PDFB se structure de la façon suivante :

- **7 enjeux déclinés en 19 actions,**
- **une action « phare » par enjeu** pour donner de la lisibilité, rassembler et fédérer les acteurs,
- une/des actions complémentaires visant à assurer la transition entre les deux plans ou portant sur des actions « de fond ».

L'ensemble de ces actions se répartit en actions d'animation, d'ingénierie ou aides directes (de fonctionnement et d'investissement).

Pour maintenir des dynamiques locales d'animation et d'expertise, permettant notamment de répondre aux spécificités du territoire et de ses entreprises, le Département a validé la poursuite de son soutien auprès des trois structures, partenaires techniques historiques, à savoir :

- Le CRPF : intervenant tout particulièrement auprès de l'amont privé (propriétaires forestiers privés),
- L'interprofession FIBOIS 07-26, qui regroupe les entreprises drômoises et ardéchoises de la filière bois, intervenant tout particulièrement sur l'aval,
- L'Association des communes forestières de l'Ardèche : plus récente, créée à l'initiative du Département en 2012 et intervenant auprès des collectivités.

3 ateliers participatifs pour co-construire avec la filière

Ces 3 séances se sont tenues en mars 2018 et ont réuni près de 40 participants (acteurs de la filière, structures partenaires du Département, territoires de projets). Elles ont permis de construire de façon concertée une partie des actions rattachées aux enjeux 2, 4 et 5 (amont de la filière et mise en gestion des forêts ; aval dont les appuis aux entreprises ; bois local dans la construction).



LA RECONDUITE D'UNE POLITIQUE FORESTIÈRE : UN TROISIÈME PLAN SUR 5 ANS

Notre collectivité a par ailleurs recherché les meilleures complémentarités :

- avec les démarches territoriales déployées en Ardèche, avec les programmes d'actions portés par les collectivités et territoires (EPCI, PNR, Leader) ;
- avec les politiques de la Région et de l'Etat, validées pour certaines courant 2018 et d'autres devant être approuvées en 2019 (Contrat ambition forêt de la Région, Programme régional de la forêt et du bois copiloté par l'Etat et la Région en déclinaison du Programme national de la forêt et du bois) ;
- avec le Département de la Drôme, pour reconduire des stratégies bi-départementales visant la valorisation locale du bois des forêts du territoire.

Les objectifs poursuivis par ces recherches de synergies sont les suivants :

- veiller à la cohérence des politiques publiques déployées sur le territoire, notamment par souci d'efficacité de l'action publique,
- mutualiser des moyens (techniques, financiers),
- lever des fonds régionaux, nationaux et européens au bénéfice de la filière forêt-bois ardéchoise.

La mise en œuvre de certaines actions sera par ailleurs conditionnée à l'implication des EPCI (*ex : enjeu et action-phare 3 sur la problématique du transport des bois*).

Les objectifs du 3^e plan... un programme d'actions au bénéfice de la transition écologique et solidaire

Le nouveau Plan départemental forêt-bois embrasse complètement la logique volontariste dans laquelle s'est engagé le Département en faveur de la transition écologique.

Il s'agit en effet d'un plan :

- soucieux de structurer et développer l'économie locale forestière pour augmenter la valeur ajoutée produite sur le territoire (aides économiques aux collectivités, aux propriétaires forestiers ainsi qu'aux entreprises),
- à l'affût des innovations technologiques ou organisationnelles pour une exploitation forestière durable (ADTB sur nos routes, soutien aux ASLGF, suivi des projets de transports innovants tel le « dirigeable à charges lourdes », etc.),
- au plus proche des attentes des citoyens en recherche d'éco-matériaux locaux et responsables (label « Bois des territoires du Massif central », éco-conditionnalité des aides, bois énergie, etc.)
- préoccupé par la préservation des patrimoines paysagers et biologiques que les forêts ardéchoises nous offrent (recensement et maîtrise foncière des noyaux de forêts anciennes et matures au titre des ENS),
- engagé dans la prévention contre les effets des changements climatiques (placettes de surveillance des forêts, prévention des incendies avec les forestiers-sapeurs, etc.),
- solidaire avec les territoires pour les aider à mieux intégrer le matériau bois (bois construction et bois énergie) et les enjeux forestiers dans leurs projets (Pass Territoires, etc.),
- engagé dans la sensibilisation et l'éducation à la forêt et aux métiers de la filière forêt-bois (sensibilisation aux forêts anciennes et financement des dispositifs éducatifs auprès des collèges).





3^E PLAN DÉPARTEMENTAL
FORÊT-BOIS 2018 > 2022

**7 ENJEUX,
19 ACTIONS
DONT 7 ACTIONS
« PHARES »**



FICHES ACTIONS

7 ENJEUX, 19 ACTIONS DONT 7 ACTIONS « PHARES »

Enjeux *	Actions à engager	Action « phare » *
N°1 Assurer la protection de la forêt contre le risque d'incendie	1. Conforter l'unité des forestiers-sapeurs départementale	 / N° 1
	2. Contribuer à la prévention et défense des forêts contre l'incendie (DFCI)	
N°2 Renforcer la mise en gestion et la valorisation de la forêt	3. Consolider et dynamiser les démarches de regroupement de la gestion, de l'exploitation et de la mobilisation durables des bois	 / N° 2
	4. Développer et valoriser le châtaignier « bois d'œuvre »	
	5. Soutenir les opérations sylvicoles d'amélioration des peuplements	
N°3 Faciliter la mobilisation et le transport des bois ardéchois	6. Restructurer le foncier forestier, promouvoir les documents de gestion durable	
	7. Gérer de façon prospective le transport de bois pour garantir la pérennité du patrimoine routier départemental	 / N° 3
N°4 Développer la transformation locale du bois, en quantité et qualité	8. Créer et améliorer des infrastructures forestières	
	9. Soutenir la modernisation et la compétitivité des entreprises	 / N° 4
	10. Accompagner des stratégies de développement et de formation pour les entreprises	
N°5 Renforcer la demande en bois local	11. Accompagner l'innovation dans les entreprises, dans une logique de filière et de circuits de proximité (action bi-départementale Ardèche-Drôme)	
	12. Développer la construction en bois local par le levier de la commande publique	 / N° 5
N°6 Sensibiliser et éduquer aux enjeux forêt/bois	13. Développer durablement la filière bois-énergie par le levier de la commande publique	
	14. Informer et sensibiliser les scolaires aux métiers de la filière	 / N° 6
	15. Sensibiliser aux enjeux de la filière forêt/bois et à l'utilisation de « bois local »	
N°7 Préserver la ressource forestière et sa biodiversité, dans un contexte de changement climatique	16. Animer et communiquer sur le 3 ^e Plan départemental forêt-bois	
	17. Identifier et préserver les forêts anciennes et/ou matures au sein des sites ENS	 / N° 7
	18. Adapter les forêts ardéchoises au changement climatique et surveiller leur état sanitaire	
	19. Appliquer la réglementation des boisements	

* La numérotation des enjeux et des actions « phare » ne fait pas l'objet d'une hiérarchisation.



ASSURER LA PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LE RISQUE D'INCENDIE

L'Ardèche est un département sensible aux incendies - le plus exposé au niveau régional - en raison notamment de son climat et des importantes continuités forestières présentes. Avec une couverture forestière de 57 %, la prévention et défense des forêts contre l'incendie demeure un enjeu majeur pour le département de l'Ardèche. Plusieurs facteurs de risque pèsent fortement sur ce patrimoine : le climat subméditerranéen de la moitié sud, mais également le développement de l'urbanisme en forêt et des pratiques de loisirs liées à l'activité touristique, sans oublier la nature résineuse des essences de certains massifs. A cela vient maintenant s'ajouter un réchauffement climatique qui accroît et intensifie les épisodes de sécheresse tant estivale qu'hivernale.

Un plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI), établi par l'Etat pour la période 2015-2025, fixe le cadre des priorités à mettre en œuvre pour les acteurs de l'aménagement du territoire. La DFCI est une compétence partagée entre l'Etat, les communes/EPCI et le Département. Chaque niveau doit apporter sa contribution.

Le Département de l'Ardèche, par sa participation financière au programme du Conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) et à l'Entente, par le maintien d'une unité de forestiers-sapeurs de 24 agents et le cofinancement du SDIS, est très impliqué depuis de longues années dans les dispositifs de prévention et d'intervention. Sa compétence au titre de la DFCI a par ailleurs été confirmée récemment dans l'article L.3232-5 du Code général des collectivités territoriales.



L'unité départementale de forestiers-sapeurs (dits « forsaps »)

En 1999, le Département a intégré dans ses effectifs une unité de 25 agents, les forestiers-sapeurs, chargés de la prévention des incendies de forêt. Seul département de la Région AURA à disposer d'une telle organisation, l'unité est organisée en 3 implantations (Les Vans, Montréal et Lalevade). Ils assurent l'entretien complet de près de 470 km de pistes DFCI et de 120 bassins sur leur zone actuelle d'intervention (données 2018). En été, les forestiers-sapeurs sont intégrés au dispositif de surveillance terrestre piloté par l'Etat et assurent la majorité des patrouilles armées de leur périmètre d'intervention. Enfin, ils participent aux côtés des agents du SDIS aux opérations de brûlages dirigés au profit des agriculteurs. Leur fonctionnement relève du Département (environ 1,3 M€ par an). L'Etat apporte dans le cadre du programme du CFM un cofinancement sur l'investissement (engins et véhicules), le petit matériel de DFCI ainsi que les patrouilles de surveillance estivale activées par la cellule « SDIS/DDT ».

La réflexion en cours vise à ce qu'ils puissent, sous réserve de l'existence d'un statut juridique et foncier sécurisé, intervenir progressivement sur tout le reste du département, priorité étant donnée à l'entretien des bassins de DFCI (soit une trentaine de cuves supplémentaires).



ASSURER LA PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LE RISQUE D'INCENDIE



ACTION 1

Conforter l'unité des forestiers-sapeurs départementale

Objectifs

- Poursuivre et recentrer les missions des forestiers-sapeurs autour de leur cœur de métier, tout en élargissant leur territoire géographique d'entretien des équipements de DFCI ;
- Garantir un haut niveau de solidarité et d'équité territoriale pour la prévention des incendies de forêt, tout en s'assurant d'un engagement des collectivités concernées dans ce domaine.

Contenu opérationnel

- Maintien des moyens humains et financiers de l'unité de forestiers-sapeurs départementale ;
- Extension progressive du périmètre d'intervention des forsaps pour l'entretien des équipements à tout le territoire départemental, avec une priorité pour les bassins de DFCI et sous réserve de statuts juridique et foncier sécurisés ;
- Contractualisation progressive avec les collectivités compétentes pour formaliser l'intervention des forestiers-sapeurs ;
- Evolution des modalités opérationnelles du dispositif de surveillance : mise en œuvre du nouveau découpage des zones de patrouilles estivales et des nouvelles modalités de patrouillage à partir de points hauts ; désarmement progressif des tours de guet en testant en parallèle l'installation de caméras de lever de doute.

Maître d'ouvrage

Département

Partenaires

Communes et intercommunalités, DDT, SDIS, Comités communaux feux de forêts (CCF), autres partenaires forestiers (CRPF, ONF, COFOR...)

Résultats attendus

- Périmètre d'intervention des forsaps pour l'entretien des bassins de DFCI étendu à l'ensemble du département ;
- Conventions collectivités-Département formalisant l'intervention des forsaps ;
- Maintien de l'état opérationnel des équipements de DFCI en zone d'« intervention forsaps » ;
- Dispositif estival de surveillance repensé et plus efficient.

Indicateurs de suivi

- Surface totale débroussaillée par an ;
- Nombre de bassins et linéaire de pistes de DFCI entretenus ;
- Taux d'équipements conventionnés (pistes et bassins) ;
- Nombre de patrouilles « SDIS-DDT » et nombre de patrouilles « missions estivales forsaps » ;
- Nombre de tours de guet désarmées et de caméras installées.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 1,3 M€
- Investissement : 190 000 €
- Aides spécifiques de l'Etat dans le cadre du CFM (année de réf. 2018) : 80 % de subvention max. sur le petit matériel, 50 % de subvention max. sur l'investissement et financement d'un maximum de 270 patrouilles estivales.



ACTION 2

Contribuer à la prévention et défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

ASSURER LA PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LE RISQUE D'INCENDIE

Objectifs

- Poursuivre le partenariat opérationnel et financier avec l'Etat et le SDIS ;
- Garantir la pérennité des équipements de DFCI et leur accessibilité ;
- Cibler les financements et l'action départementale sur les territoires engagés dans la prévention des incendies de forêts et signataires de contrats de partenariats.

Contenu opérationnel

- Implication, technique et financière, dans le programme annuel du CFM et autres opérations de DFCI dont :
 - le pilotage du partenariat de mise en œuvre des opérations de brûlages dirigés,
 - la participation statutaire à l'Entente pour la Forêt méditerranéenne,
 - le transfert des citernes appartenant au Département aux collectivités territoriales compétentes.
- Régularisation du statut juridique et foncier des ouvrages de DFCI - aide directe aux collectivités pour prise en charge des formalités administratives (dans le cadre du programme du CFM, en cofinancement de l'Etat) - , avec :
 - en zone actuelle dite d'« intervention forsaps », un cofinancement départemental limité dans le temps,
 - les citernes de DFCI pour priorité, hors zone actuelle dite d'« intervention forsaps ».

Maîtres d'ouvrage

DDT, SDIS, collectivités, Département

Partenaires

Agriculteurs, autres partenaires forestiers (ONF, CRPF, COFOR...)

Résultats attendus

- Stabilisation des cofinancements du Département ;
- Convention renouvelée et tableau de suivi partagé à jour pour les brûlages dirigés ;
- 90 % des équipements de DFCI régularisés ou engagés dans une procédure de régularisation, en zone actuelle dite d'« intervention forsaps » ;
- Maintien d'un bas niveau de départs de feux et superficies brûlées.

Indicateurs de suivi

- Répartition des financements par financeurs du programme CFM et Entente ;
- Montant des aides allouées pour les formalités administratives ;
- Nombre de brûlages dirigés annuels réalisés, surface annuelle traitée, taux de consommation des crédits ;
- Pourcentage des bassins DFCI transférés/bassins restant à transférer ;
- Pourcentage de pistes DFCI au statut régularisé, en ml
- Pourcentage citernes DFCI au statut régularisé, en nombre ;
- Nombre de feux et superficies brûlées (base Prométhée) par an.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

Fonctionnement : 90 000 € (hors participation à l'Entente, évaluée à 34 055 € /an)



RENFORCER LA MISE EN GESTION ET LA VALORISATION DE LA FORÊT

La forêt d'Ardèche appartient à 90 % à des propriétaires forestiers privés (près de 60 000) dont 80 % possèdent moins de 4 ha.

Ce morcellement, cette dispersion des propriétaires et le manque de gestion des petites forêts privées qui en découle très souvent, représentent des freins à la mobilisation des bois et aux autres rôles de la forêt. Les démarches visant le regroupement du foncier et de la gestion, avec application de document de gestion durable planifiant coupes et travaux se développent et sont à favoriser (ASLGF, GIEEF...).

Le Département de l'Ardèche, renforcé depuis 2006 dans ses missions en matière de foncier par sa compétence « aménagement foncier rural (AFR) » s'implique ainsi depuis plusieurs années dans sa restructuration. Au-delà des aides directes aux échanges/achats, il a porté la création d'une bourse foncière forestière sur Internet (B2F07) dont il poursuit la coordination et l'animation générales.

Communes et EPCI peuvent aussi jouer un rôle, par exemple en devenant propriétaires de biens forestiers. Bénéficiant du régime forestier et gérées par l'ONF, les forêts publiques permettent de mobiliser du bois tout en prenant en compte des enjeux sociaux et environnementaux à travers l'approche multifonctionnelle des aménagements. L'acquisition par les collectivités de forêts privées non gérées doit être soutenue. Ces travaux autour du foncier - privé et public - s'inscrivant dans une démarche à long terme, sont à poursuivre.

Si la ressource forestière ardéchoise est abondante, elle est insuffisamment valorisée. Les peuplements forestiers sont hétérogènes, certains de qualité médiocre. Ceux de châtaigniers à vocation forestière, pourtant très présents sur le territoire, sont particulièrement concernés.

La valorisation économique de la ressource forestière nécessite des opérations d'améliorations sylvicoles pour augmenter la qualité des bois, produire du bois d'œuvre rémunérateur et approvisionner la filière locale.





ACTION 3

Consolider et dynamiser les démarches de regroupement de la gestion, de l'exploitation et de la mobilisation durables des bois

Objectifs

- Pérenniser les ASLGF existantes sur le plan du fonctionnement de l'association, de sa reconnaissance et des synergies avec tous les opérateurs forestiers ;
- Développer les ASLGF existantes, bénéficiant d'un Plan simple de gestion concerté, selon une approche intégrée (regroupement du parcellaire forestier, massification de l'exploitation) ;
- Accompagner la création, le développement et la professionnalisation de toutes structures de regroupement de propriétaires forestiers avec mise en œuvre de document de gestion durable (ASLGF, ASA, GIEEF...).

Contenu opérationnel

- Appui à l'animation de l'association : soutien aux administrateurs, veille comptable et juridique, échanges d'expériences, communication interne et externe, valorisation de réalisations...
- Identification de « périmètres objectifs » dans les ASLGF existantes ;
- Animation foncière renforcée dans ces « périmètres objectifs » pour regrouper le parcellaire puis massifier la gestion et la mobilisation de bois ;
- Recherche de « synergies » avec l'ensemble des acteurs de la filière, mutualisation de démarches ;
- Aide directe au démarrage et à la professionnalisation de structures de regroupement (ASLGF, ASA...).

Maîtres d'ouvrage

CRPF (chef de file animation), Département, propriétaires forestiers privés et leurs structures de regroupement

Partenaires

Experts et gestionnaires forestiers, Fransylva07, Chambre d'agriculture, COFORET, ONF, Fibois

Résultats attendus

- Pérennisation et développement des 5 ASLGF dotées de PSG concerté ;
- Périmètres objectifs identifiés dans les ASLGF dotées de PSG concerté ;
- Regroupement du parcellaire et mobilisation accrue de bois dans ces périmètres (cible : 2 ASLGF massifiées par an - 50 nouveaux ha engagés et 3 à 4000 m³ de bois exploitables à 8-10 ans) ;
- Rencontres interstructures (cible moy. : une rencontre tous les 2 ans).

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions à l'initiative d'ASLGF et de participants ;
- Nombre de nouveaux adhérents et de surfaces engagées par ASLGF.
- Pour les ASLGF avec animation renforcée :
 - Surface des nouvelles parcelles engagées dans les « périmètres objectifs » ;
 - Surface moyenne des tènements dans les « périmètres objectifs » ;
 - Volume de bois nouvellement exploitable à 5/10 ans.
- Pour l'aide directe :
 - Nombre de structures de regroupement aidées (surfaces regroupées et nombre de propriétaires fédérés) et montant des subventions allouées.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

Fonctionnement : 35 000 €

RENFORCER LA MISE EN GESTION ET LA VALORISATION DE LA FORÊT



RENFORCER LA MISE EN GESTION ET LA VALORISATION DE LA FORÊT

Le Département et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche souhaitent développer un volet « bois » à l'actuel Plan de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle. Un travail de réflexion en préalable au programme d'actions à mettre en œuvre sera réalisé durant une première phase d'expérimentation de 2-3 ans.

ACTION 4

Développer et valoriser le châtaignier « bois d'œuvre » (en lien avec le Plan collectif de « reconquête de la châtaigneraie ardéchoise »)

Objectifs

- Améliorer la qualité des peuplements à vocation « châtaigniers bois » ;
- Produire puis mobiliser des volumes suffisants de bois d'œuvre de châtaignier pour approvisionner une filière locale ;
- Augmenter la valorisation du bois d'œuvre de châtaignier.

Contenu opérationnel

- Identification de périmètres à enjeux châtaignier « bois d'œuvre » ;
- Animation renforcée dans ces périmètres pour regrouper le foncier, déployer la gestion, réaliser des chantiers de coupes et travaux, créer des dessertes ;
- Réalisation de diagnostics sylvicoles pour définir les travaux d'amélioration à opérer ;
- Aide directe aux opérations sylvicoles d'amélioration, spécifiques aux peuplements de châtaigniers orientés « bois d'œuvre » ;
- Formation des ETF au tri du châtaignier puis promotion des ETF engagés dans ces démarches de valorisation du châtaignier « bois d'œuvre ».

Maîtres d'ouvrage

PNRMA, propriétaires forestiers privés, ETF

Partenaires

Département, CRPF, Chambre d'agriculture, experts-forestiers, Fransylva07, Fibois, Région AURA

Résultats attendus

- Périmètres à enjeux châtaignier « bois d'œuvre » identifiés ;
- Augmentation des superficies de châtaigniers faisant l'objet de travaux d'amélioration sylvicoles (cible moy. : 10 propriétaires aidés par an soit 150 ha améliorés sur la phase test) ;
- Réseau d'ETF qualifiés et promus ;
- Augmentation du volume de bois d'œuvre de châtaignier mobilisé.

Indicateurs de suivi

- Nombre de diagnostics réalisés ;
- Nombre de propriétaires aidés et surface des peuplements améliorés ;
- Montant des aides allouées ;
- Nombre d'ETF formés et promus ;
- Volume de bois d'œuvre de châtaignier récolté et/ou mobilisable à 5-10 ans .

Moyens financiers prévisionnels du Département sur la 1^{re} phase d'expérimentation (durée prévisionnelle : 2 à 3 ans) :

- Fonctionnement : 30 000 €
- Investissement : 34 000 €



ACTION 5

Soutenir les opérations sylvicoles d'amélioration des peuplements

Objectifs

- Développer une sylviculture dans les peuplements peu attractifs économiquement ou difficiles à mobiliser, qui présentent des retards importants et/ou qui se dégradent ;
- Améliorer la qualité des peuplements pour une production de bois d'œuvre ;
- Adapter la sylviculture et renouveler certains peuplements afin qu'ils répondent mieux aux attentes de la filière tout en prenant en compte les effets du changement climatique ;
- Adapter les essences aux stations et aux conditions climatiques ;
- Formaliser les choix sylvicoles dans des documents de gestion durable.

Contenu opérationnel

- Aide directe (investissements) aux opérations sylvicoles d'amélioration de peuplements (dépressage, balivage, 1^{res} éclaircies déficitaires, reboisements sous conditions...) - Dispositif adossé et complémentaire au règlement régional ;
- Traitement du châtaignier : voir action 4.

Maîtres d'ouvrage

- Propriétaires forestiers privés et collectivités pour leurs forêts publiques

Partenaires

CRPF et ONF (chefs de file), Coforet, experts et gestionnaires forestiers, Chambre d'agriculture, DDT, Région AURA

Résultats attendus

- Augmentation des superficies faisant l'objet de travaux d'amélioration sylvicoles (cible : 20 propriétaires aidés par an soit une cinquantaine d'ha améliorés/an).

Indicateurs de suivi

- Nombre de propriétaires aidés ;
- Montant des aides allouées, par financeur ;
- Surface forestière « améliorée » par catégorie d'opérations ;
- Volume de bois prévisionnel à récolter à 5/10 ans.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Investissement : 40 000 €, incluant les aides aux travaux sylvicoles du « Plan châtaignier bois » (action 4)

RENFORCER LA MISE EN GESTION ET LA VALORISATION DE LA FORÊT



RENFORCER LA MISE EN GESTION ET LA VALORISATION DE LA FORÊT



La Bourse foncière forestière de l'Ardèche sur Internet, outil collaboratif et d'aménagement du territoire

Ce site Internet, coordonné par le Département en partenariat avec les principaux acteurs de la forêt, les territoires et le syndicat mixte des inforoutes, recense des parcelles cadastrales boisées ou à vocation forestière, à vendre ou à échanger, localisées en Ardèche et consultables sur une interface cartographique. La B2F07 facilite les transactions de parcelles forestières, en favorisant notamment les mises en relation.

Lancée le 2 novembre 2015, la bourse propose en 2018 près de 2 000 parcelles, soit près de 1 000 ha, avec une prédominance de biens à la vente, répartis sur plus de la moitié des communes d'Ardèche (198 communes sur 339, soit 58 %). Le bilan des 3 ans est très positif : une fréquentation moyenne de 3 300 visites par mois et surtout 128 lots vendus ou en cours, représentant 516 parcelles pour 468 hectares. Près de 30 % des lots déposés ont trouvé acheteurs en moins de 3 ans grâce à B2F07 ! Ce site public est d'accès libre, sécurisé et gratuit. Il propose des biens forestiers diversifiés, sur l'ensemble du territoire. Plus qu'un simple « Bon coin », par les vérifications et procédures d'instruction opérées avant de publier des biens, cet outil permet de croiser différentes politiques publiques - foncières et d'aménagement - déployées en Ardèche. Une charte partenariale encadrerait ce projet collaboratif pour les trois premières années (2015/16/17). Au vu des bons résultats, les principaux membres fondateurs ont décidé de reconduire leur engagement pour pérenniser l'outil et de nouvelles structures ont souhaité rejoindre la dynamique.

+ d'infos : www.b2f.ardeche.fr

ACTION 6

Restructurer le foncier forestier, promouvoir les documents de gestion durable (DGD)

Objectifs

- Réduire le morcellement de la propriété forestière privée ;
- Constituer des unités foncières forestières de taille suffisante pour leur mise en gestion et leur exploitation durable ;
- Créer ou agrandir des domaines forestiers publics (inter)communaux ;
- Augmenter la surface de forêts gérées durablement ;
- Dynamiser le marché des forêts en mettant en relation acheteurs et vendeurs.

Contenu opérationnel

- Animations ciblées autour du foncier auprès des structures de regroupements en forêt privée ;
- Sensibilisation des élus et accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de projets fonciers forestiers ;
- Aide directe (fonctionnement) à la restructuration foncière forestière « ECIF sans périmètre » : échanges amiables et achats de petites parcelles forestières ;
- Aide directe (investissement) aux collectivités pour la constitution de domaines forestiers publics : création ou agrandissement ;
- Développement de la bourse foncière forestière (B2F07) sur Internet : nouveaux partenariats, promotion de l'outil, veille et liens vis-à-vis des autres outils fonciers.

Maîtres d'ouvrage

Département, propriétaires forestiers privés et publics

Partenaires

CRPF et COFOR07 (chefs de file animation), Fransylva07, ONF, experts et gestionnaires forestiers, Coforet, Chambre d'agriculture, ONF, SAFER, syndicat mixte des inforoutes, Pays Ardèche méridionale, PNR MA, Agglomération Annonay Rhône Agglo

Résultats attendus

- Réduction du morcellement, augmentation de la taille des tènements ;
- Progression des surfaces de forêts privées gérées conformément à un DGD (cible moy. : 15aine de dossiers ECIF/an, 30 ha achetés-échangés/an, soit + 50 ha avec DGD/an) ;
- Progression des surfaces de forêts publiques des collectivités avec DGD (cible moy. : 2 à 4 collectivités aidées/an soit + 20 à 40 ha/an) ;
- B2F07 : charte reconduite avec un partenariat élargi, niveau de fréquentation et résultats maintenus voire en progression.

Indicateurs de suivi

- Nombre de dossiers « échanges et achats petites parcelles » aidés - surfaces échangées et achetées ;
- Nombre de dossiers « achat domaine forestier public » aidés - surfaces acquises par des collectivités ;
- Nouvelles surfaces de forêts (privées / publiques) engagées dans des DGD ;
- Montant des aides allouées ;
- B2F07 : nombre de connexions, nombre de parcelles et superficies proposés à la vente/échange, nombre et surface des nouvelles parcelles « mises en ligne », nombre de demandes de mise en relation, nombre de ventes réalisées ou en cours et surfaces correspondantes.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 37 000 €
- Investissement : 25 à 30 000 € (Budget Service tourisme, agriculture et relations aux territoires)



FACILITER LA MOBILISATION ET LE TRANSPORT DES BOIS ARDÉCHOIS

Un des freins identifiés à la mobilisation durable des bois en Ardèche est l'accessibilité des massifs : équipements internes insuffisants et voiries publiques - communales et départementales - fragiles car non dimensionnées pour le passage régulier de grumiers. Un manque de plateformes forestières, type « chargeoirs » à l'interface entre les massifs forestiers et les routes accessibles aux camions, est également relevé.

Depuis plus de 10 ans, le Département s'est emparé de cette problématique. Il a soutenu l'animation visant à la création de dessertes internes aux massifs et cofinancé les investissements. Il a aussi réalisé un travail important pour faciliter le transport des bois ronds sur le réseau routier départemental, tout en veillant à la préservation de son patrimoine.

Toutefois, au regard des caractéristiques et du potentiel des forêts ardéchoises, des politiques publiques visant l'augmentation de l'usage du bois, l'exploitation des forêts devrait s'intensifier. Les conditions d'accès aux massifs et d'acheminement des bois vers les entreprises de transformation demeurent stratégiques. Elles déterminent les possibilités de récolte - en volume et en qualité -, de mise en marché des bois locaux ardéchois et in fine l'approvisionnement de la filière aval.

Aussi, le Département entend poursuivre des actions dans ce domaine. En complément, et au vu des diagnostics réalisés dans le cadre du 2^e PDFB, il est nécessaire de développer une approche territorialisée. Sur les secteurs à enjeux, il s'agira de mobiliser l'ensemble des acteurs pour mettre en place collectivement des stratégies visant une mobilisation et un transport durables des bois.



Un Département investi depuis près de 10 ans sur la problématique du transport des bois ronds

Depuis 2008, le Département, en concertation avec la filière, s'est engagé à faciliter le transport des bois ronds sur le réseau routier départemental, les conditions de circulation sur certaines RD étant identifiées comme un frein au bon développement de ce secteur économique.

Cela s'est traduit par :

- une carte actualisée des restrictions de circulation en vigueur, intégrant les besoins de mobilisation du bois local,
- une carte spécifique et évolutive des conditions de circulation pour le transport des bois ronds,
- une procédure révisée d'ADTB, opérationnelle depuis l'été 2017,
- des investissements ciblés de modernisation.

L'ADTB (ou autorisation dérogatoire au transport de bois rond) est une procédure adaptée et simplifiée de dérogation aux limitations de tonnage pour les transporteurs de bois ronds et pour la desserte locale des massifs à exploiter. Ce dispositif permet au Département :

- de gérer le nombre et les horaires de passages,
- d'exiger des caractéristiques sur le matériel roulant (nombre d'essieux directionnels...),
- de préconiser des périodes favorables (éviter les périodes de dégel ou de fortes pluies),
- d'exiger le cas échéant un transport à demi-charge.

Le formulaire de demande d'ADTB ainsi que la carte interactive spécifique des conditions de circulation pour le transport des bois ronds sont téléchargeables sur le site Internet du Département (www.ardeche.fr/foret)

FACILITER LA MOBILISATION ET LE TRANSPORT DES BOIS ARDÉCHOIS



/ N° 3

ACTION 7

Gérer de façon prospective le transport de bois pour garantir la pérennité du patrimoine routier départemental

Objectifs

- Trouver des solutions alternatives pour désenclaver des massifs forestiers dans les secteurs où le réseau routier public (RD, RC) présente des contraintes et ne peut pas être utilisé pour le passage des grumiers ;
- Sensibiliser l'ensemble de la filière à un transport responsable et durable des bois : préserver le patrimoine routier public, sécuriser la circulation et améliorer la coexistence des usages ;
- Rechercher, à moyen/long terme, des alternatives au transport des bois autres que la route.

Contenu opérationnel

- Construction et animation de stratégies territoriales de désenclavement de massifs type « schémas intercommunaux d'accès aux massifs » avec les acteurs de la filière forêt-bois et les EPCI ;
- Participation aux réflexions régionales et aux travaux de recherche portant sur le dirigeable à charges lourdes (DCL) ;
- Déploiement des outils visant à faciliter la circulation des bois sur la voirie départementale : cartes, ADTB, états des lieux, suivi de l'état des RD, contrôles routiers en lien avec les services de l'Etat compétents ;
- Mise en place d'un comité de suivi transversal, associant les services du Département et la filière forêt-bois.

Maîtres d'ouvrage

Département, collectivités (communes, EPCI), propriétaires forestiers privés (structures de regroupement)

Partenaires

Fibois et COFOR07 (chefs de file-relais filière/collectivités), autres acteurs de la filière (dont transporteurs, donneurs d'ordre du transport), Etat.

Résultats attendus

- Engagement d'EPCI dans la recherche de solutions alternatives de mobilisation de la ressource (cible moy. : 2 à 3 EPCI sur la durée du Plan) ;
- Mise en œuvre de scénarios apportant des solutions alternatives au transport des bois sur les RD ;
- Appropriation et activation par les professionnels des outils visant à faciliter la circulation des bois sur les RD ;
- Tableau de bord partagé de suivi des ADTB (interne Département) et tenue du comité de suivi annuel.

Les principaux indicateurs de suivi

- Nombre d'EPCI engagés aux côtés du Département ;
- Nombre de points noirs résorbés et d'itinéraires « débloqués » ;
- Surface désenclavée et m³ de bois prévisionnels (à 5/10 ans) ainsi mobilisables ;
- Nombre de demandes d'ADTB déposées, instruites et accordées, nombre d'état des lieux opérés ;
- Montant des investissements sur les RD en lien avec le transport de bois (dépenses pour remise en état ou aménagements spécifiques).

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 7 500 €
- Investissement : non évalué (budget Direction des routes et des mobilités)



ACTION 8

Créer et améliorer des infrastructures forestières**FACILITER
LA MOBILISATION
ET LE TRANSPORT
DES BOIS ARDÉCHOIS****Objectifs**

- Améliorer l'accès aux massifs forestiers ardéchois et accroître durablement la mobilisation des bois ;
- Equiper des massifs forestiers à « potentiel bois » sous-exploités ;
- Accompagner des projets structurants de mobilisation de bois, dans des contextes « complexes » ;
- Encourager et favoriser les projets publics/privés, les dynamiques territoriales.

Contenu opérationnel

- Aide directe (investissement) à la création et à l'amélioration de dessertes forestières internes aux massifs, dans le cadre des mesures du Feader et/ou en complémentarité avec la Région ;
- Renfort d'animation en forêt privée et à l'interface public-privé, sur des secteurs à enjeux : programmes territoriaux, pluri partenariaux dont EPCI ;
- Aide directe (investissement) pour la réalisation de plateformes de stockage, de transfert et/ou de transformation des bois ;
- à expertiser si sollicité en cours de Plan : aide à l'installation de câbles aériens /aide aux collectivités pour financer des avant-projets complexes (investissement immatériel).

Maître d'ouvrage

Propriétaires forestiers privés, collectivités (communes, EPCI), CRPF, ONF

Partenaires

Ensemble des acteurs de la filière, territoires (EPCI, PNR, Pays), Département, Etat (DDT), Région AURA

Résultats attendus

- Création de dessertes forestières structurantes (cible moy. : 3 à 4 projets/an - 5 km/an) avec des infrastructures de stockage/tri/chargement des bois ;
- Augmentation des surfaces accessibles, du volume de bois mobilisable (cible moy. : 5 000 m³/an) ;
- Amélioration de la logistique et de la sécurité ; baisse de l'impact sur les voiries publiques (cible moy. : 1 à 2 plateformes/an).

Principaux indicateurs de suivi

- Nombre de projets de dessertes et plateformes accompagnés et aidés ;
- Linéaires de routes/pistes et superficies de plateformes créées ou mises au gabarit ;
- Surface de forêts et/ou volume de bois nouvellement accessibles et exploitables à 5/10 ans ;
- Points noirs routiers résorbés ;
- Montant des aides allouées par financeur.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 11 000 €
- Investissement : 30 000 €



DÉVELOPPER LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS, EN QUANTITÉ ET QUALITÉ

Avec plus de 700 entreprises et près de 1 300 emplois recensés (CA estimé à 156 millions d'euros), la filière forêt-bois occupe une place stratégique dans l'économie locale, mais son potentiel de développement reste important. En effet, la filière ardéchoise se caractérise par une exportation de bois rond et une importation de bois transformé, signe d'une faible captation de la valeur ajoutée sur le territoire.

Les entreprises, tout particulièrement en exploitation forestière et en 1^{re} transformation, sont principalement artisanales. Leurs équipements machines sont souvent vieillissants et peu adaptés pour répondre à la demande des acheteurs en termes de qualité de produits finis et/ou de productivité. Une prise de conscience s'opère. Le soutien aux entreprises dans leurs projets d'investissement mérite d'être poursuivi.

Les scieries et les entreprises du bois énergie sont aussi freinées dans leur développement par une implantation géographique peu adaptée. Leur relocalisation se révèle très difficile. L'intégration de ces enjeux fonciers par les EPCI désormais compétentes est fondamentale pour pérenniser ces maillons stratégiques.

Par ailleurs, les acheteurs publics ont de nouvelles exigences. Ils s'engagent progressivement dans l'achat de produits certifiés, labélisés, avec une traçabilité garantie sur l'origine locale du bois. Les entreprises du territoire sont peu engagées dans ces dynamiques et plus globalement les stratégies de commercialisation font défaut.

Des démarches d'accompagnement et de formation sur ces sujets s'avèrent indispensables. Depuis la promulgation de la loi NOTRe, les Départements ne peuvent plus intervenir dans ces domaines. Cette compétence est exercée par la Région et l'antenne bi-départementale de l'Agence régionale de développement économique est identifiée pour cette prise de relais.





ACTION 9

Soutenir la modernisation et la compétitivité des entreprises

Objectifs

- Appuyer les entreprises de la filière dans leurs projets d'investissements productifs ;
- Anticiper les besoins en foncier des entreprises de la filière et notamment celles de 1^{re} transformation et de fabrication de bois énergie.

Contenu opérationnel

- Aide directe à l'investissement productif des entreprises de la filière (amont à aval), dans le cadre des mesures du Feader et/ou en complémentarité avec la Région ;
- Identification de foncier adapté à l'implantation de scieries ou d'acteurs du bois énergie, en lien avec les EPCI et les SCOT.

Maître d'ouvrage

Département, entreprises

Partenaires

SDEA, FIBOIS (chef de file animation), Etat, Europe, Région AURA, EPCIs, SCOT

Résultats attendus

- Modernisation des entreprises (cible moy. : 10 projets par an) ;
- Augmentation des capacités d'exploitation du bois, des volumes de bois transformés et de leur qualité ;
- Mise sur le marché de nouveaux produits transformés localement ;
- Zones d'activités en capacité d'accueillir des scieries ou des entreprises du bois énergie (cible moy. : 3 zones sur la durée du Plan).

Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises aidées ;
- Volumes supplémentaires de bois mobilisés et de bois transformés ;
- Montant des subventions allouées, par financeur ;
- Nombre de zones d'activité pouvant accueillir une scierie ou une entreprise du bois énergie ;
- Nombre d'entreprises installées ou relocalisées.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 4 000 €
- Investissement : 80 000 €

DÉVELOPPER LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS, EN QUANTITÉ ET QUALITÉ



DÉVELOPPER LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS, EN QUANTITÉ ET QUALITÉ

ACTION 10

Accompagner des stratégies de développement et de formation pour les entreprises

Objectifs

- Favoriser la croissance des entreprises de 1^{re} et 2^{de} transformation du bois ;
- Améliorer la commercialisation des produits et la connaissance des savoir-faire locaux ;
- Développer/consolider la traçabilité des bois et la certification des entreprises.

Contenu opérationnel

- Définition et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des entreprises de 1^{re} et 2^{de} transformation autour de la commercialisation des produits (communication en direction des consommateurs, mutualisation, notion de gamme de produits...);
- Définition et mise en œuvre d'un plan de communication autour de l'offre de sciage locale auprès des consommateurs (publics/privés) ;
- Définition et mise en œuvre d'un plan de formation autour des démarches de certification et de traçabilité type PEFC, BTMC™... en direction des fournisseurs de bois-énergie, ETF, scieries, charpentiers/menusiers.

Maîtres d'ouvrage

Antenne bi-départementale de l'Agence régionale de développement économique, entreprises

Partenaires

Fibois, Région AURA, Consulaires (CCI), Départements 07 et 26, acheteurs publics et privés, PEFC Auvergne Rhône-Alpes, Association ABTMC

Résultats attendus

- Développement de stratégies commerciales dans et par les entreprises ;
- Diffusion, promotion de l'offre de sciage locale en direction des consommateurs ;
- Augmentation du nombre d'entreprises engagées dans des démarches de certification et de traçabilité.

Indicateurs de suivi

- Nombre de groupements de commercialisation ;
- Nombre de nouveaux vecteurs de commercialisation ;
- Nombre d'événements de communication ;
- Nombre d'entreprises engagées dans des démarches de certification, labellisation et traçabilité ;
- Volume de bois commercialisé avec label et/ou certification.

Moyens financiers prévisionnels – par an

Non évalués



ACTION 11

Accompagner l'innovation dans les entreprises, dans une logique de filière et de circuits de proximité

(Action bi-départementale - Ardèche-Drôme)

Objectifs

- Faire émerger des projets à l'initiative des entreprises, dans une logique de valorisation de la ressource bois locale et de circuits de proximité ;
- Créer/développer des produits innovants et à forte valeur ajoutée pour les territoires de Drôme-Ardèche ;
- Inciter les entreprises à investir sur les chaînons manquants de la filière « bois local » ;
- Structurer l'économie forestière ardéchoise et drômoise.

Contenu opérationnel

- Accompagnement de démarches individuelles ou collectives de mobilisation, transformation ou valorisation et commercialisation du bois local ;
- Appel à projet bidépartemental (aide directe investissements matériels et immatériels), en complément du dispositif régional « Aide au développement de l'innovation ».

Maîtres d'ouvrage

Départements de l'Ardèche et de la Drôme, entreprises

Partenaires

FIBOIS (chef de file animation), COFOR, Céribois, CCI, CMA, BPI, Région AURA, Etat

Résultats attendus

- Lancement de produits et/ou services « nouveaux/innovants » pour le territoire ;
- Bilan qualitatif et quantitatif des démarches accompagnées.

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets et d'études (R&D, prototypage, marché...) accompagnés ;
- Impacts des projets en termes de structuration de la filière : valeur ajoutée pour les entreprises locales, création d'emplois, m³ de bois local valorisé, nombre de produits et services « nouveaux/innovants » ;
- Montant des subventions allouées, par financeur.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 3 000 €
- Investissement : 50 000 €



DÉVELOPPER LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS, EN QUANTITÉ ET QUALITÉ

Pourquoi un appel à projet Ardèche-Drôme, sur l'innovation et les circuits de proximité ?

Les Départements de l'Ardèche et de la Drôme ont fait de la filière forêt-bois une de leurs priorités en matière de développement durable et local. Ces 2 territoires ont en effet des atouts sérieux : une ressource abondante, un tissu d'entreprises diversifié de l'amont à l'aval. Depuis une dizaine d'années les deux collectivités, à travers des opérations partenariales, soutiennent cette filière pour la développer, la structurer, en promouvoir les produits et savoir-faire... le fameux « made in Ardèche-Drôme ».

A l'occasion des 4^{es} Assises Drôme-Ardèche de la filière forêt-bois (1^{er} décembre 2017 à Saint-Péray), intitulées « *Et si, nous aussi, on parlait circuits courts !* », les Départements ont débattu avec les acteurs et professionnels sur un schéma de développement davantage basé sur les circuits de proximité et les filières locales. L'innovation (de l'amont à l'aval, technique et/ou commerciale) est ressortie comme un facteur de succès et créateur de valeur.

Le constat est le suivant : certains maillons sont manquants pour développer le bois local tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de transformation. C'est le cas par exemple au niveau des menuiseries pour lesquelles il n'existe pas d'offre de carrelot en bois local « 07-26 ».

La situation étant similaire de part et d'autre du Rhône, fort également d'une Interprofession bi-départementale « Fibois 07-26 », les Départements de l'Ardèche et de la Drôme ont décidé d'agir ensemble pour favoriser l'innovation et les savoir-faire avec les bois locaux.

RENFORCER LA DEMANDE EN BOIS LOCAL

La marque de certification « Bois des territoires du Massif central™ » (BTMC)

Afin d'améliorer la valorisation locale du bois issu du Massif central, des acteurs de la filière forêt-bois ont souhaité développer une marque collective de certification.

Les communes forestières se sont mobilisées pour initier la mise en place d'un tel outil. Cette démarche a abouti en 2017 à la création de la marque de certification « Bois des territoires du Massif central™ » (BTMC).

Elle est gérée et promue par l'association pour la valorisation du bois des territoires du Massif central (ABTMC). Compte tenu des orientations du 3^e PDFB en faveur du bois local et des circuits de proximité, le Département de l'Ardèche a adhéré courant 2018 à cette association.

La marque collective de certification « Bois des territoires du Massif central™ » au travers des exigences qu'elle comporte, permet de garantir :

- Une origine du bois et un secteur de transformation ;
- Le respect des normes en vigueur selon les usages du produit ;
- Un service exemplaire en termes de développement durable ;
- Un engagement des entreprises dans des démarches de travail collectif ;
- Un engagement des entreprises dans des démarches de diminution des impacts environnementaux et d'amélioration des impacts sociaux de leur activité.

+ d'infos :

www.boisterritoiresmassifcentral.org

Construire, rénover, agrandir, chauffer un bâtiment avec le bois constitue un acte écologiquement responsable, qui présente de nombreux atouts. Matériau renouvelable, orienté dans une logique d'économie circulaire, c'est un moyen d'atténuer le changement climatique mais aussi de développer l'économie des territoires.

La construction bois constitue le moteur de toute filière forêt-bois en termes de marché, d'innovation et de croissance. Les marchés publics sont un levier pour développer l'utilisation du bois local dans la construction et ainsi contribuer à la mise en mouvement puis à la structuration de l'ensemble de la filière locale de l'aval vers l'amont, des charpentiers aux exploitants forestiers. C'est une des principales ambitions du Département. Pour y répondre, des démarches collectives de certification garantissant la provenance locale des bois dans la construction publique se développent. Au vu de la localisation des massifs ardéchois, l'émergence de la marque « Bois des territoires du Massif central » est à encourager, à la fois auprès des acheteurs mais aussi des entreprises.

La connaissance du matériau bois dans la construction, de son intérêt technique et économique, doit aussi être améliorée. Elle nécessite une sensibilisation renforcée des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre/prescripteurs.

Le bois énergie présente quant à lui un potentiel de croissance important en Ardèche mais son développement pose des problèmes d'usages et questionne les élus et la population. Dans ce domaine, le Département souhaite contribuer au développement de la filière bois-énergie en privilégiant les circuits de proximité, avec comme points de vigilance la gestion durable des forêts, la hiérarchie des usages, sans oublier celle de la qualité de l'air.



ACTION 12

Développer la construction en bois local par le levier de la commande publique

RENFORCER LA DEMANDE EN BOIS LOCAL

Objectifs

- Intégrer davantage de bois local dans les bâtiments du Département et des collectivités qu'il soutient ;
- Développer la connaissance des maîtres d'œuvre/prescripteurs de la commande publique ;
- Inciter les entreprises à investir sur les chaînons manquants de la filière « bois local » ;
- Mieux valoriser auprès du grand public et des professionnels les essences et savoir-faire locaux associés à la construction en bois.

Contenu opérationnel

- Diagnostic dynamique ciblé sur les fabricants de produits en « bois local » pour la construction (recensement de l'offre locale et des rayons d'approvisionnement de la 2^{de} transformation, action bi départementale 07-26) ;
- Définition puis mise en œuvre d'un programme d'accompagnement et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et prescripteurs - élaboration d'un « Kit construction bois local en Ardèche » ;
- Mise en place d'un « bonus bois local » pour des projets d'équipements publics et d'ouvrages d'art/aménagement extérieurs, dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des collectivités « Pass Territoires » ;
- Utilisation du bois dans les projets de construction du Département de l'Ardèche.

Maître d'ouvrage

Département, collectivités, Fibois, COFOR

Partenaires

CAUE, ALEC 07, Association BTMC, Communes, EPCI et leurs maîtres d'œuvre/ prescripteurs/ AMO, Département de la Drôme

Résultats attendus

- Outils de communication/promotion en faveur du « bois local » dans la construction (dont le « kit construction bois 07 ») ;
- Opérations de sensibilisation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage public, maîtres d'œuvre/prescripteurs (cible moy. : 1 à 2 opérations pluripartenariales par an) ;
- Augmentation des constructions/rénovations publiques intégrant du bois local (cible moy.: 10aine de projets par an bénéficiant du « Bonus bois local », 5 projets par an avec accompagnement spécifique dont 1 du Dpt) ;
- Outils de suivi : tableaux de bord des porteurs de projet, actualisés et partagés ;
- Des réalisations départementales exemplaires et valorisées.

Principaux indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises intéressées et parties prenantes de la démarche d'approvisionnement en bois local ;
- Nombre de démarches de sensibilisation et nombre d'élus / acteurs sensibilisés ;
- Nombre de projets publics accompagnés et aidés - nombre de projets sous MO départementale réalisés et intégrant du bois ;
- Volumes de bois intégrés dans les équipements publics dont bois local et « BTMC » ;
- Montant des « bonus bois local » alloués ;
- Nombre de visites de réalisations départementales « vitrine » et participants.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 14 000 €
- Investissement : non évalué (Budget Direction des politiques territoriales et Direction de l'immobilier, des achats et des moyens)



RENFORCER LA DEMANDE EN BOIS LOCAL

ACTION 13

Développer durablement la filière bois-énergie par le levier de la commande publique

Objectifs

- Structurer et pérenniser la filière bois-énergie ;
- Soutenir la création de chaufferies collectives/réseaux de chaleur au bois-énergie sous maîtrise d'ouvrage publique ;
- Concilier protection de la ressource forestière, hiérarchie des usages et préservation de la qualité de l'air.

Contenu opérationnel

- Aide directe aux réseaux de chaleur et chaufferies collectives au bois, dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des collectivités « Pass Territoires » ;
- Sensibilisation des élus aux enjeux de cette filière et mobilisation des collectivités en faveur du développement durable des usages du bois-énergie ;
- Sensibilisation du grand public aux « bonnes pratiques du chauffage au bois » ;
- Mise en place d'un comité de suivi bois-énergie départemental.

Maître d'ouvrage

- Département, collectivités

Partenaires

ALEC07 (chef de file animation), Fibois, CAUE, COFOR07, acteurs de la filière forêt/bois énergie, ADEME, DDT, Chambre d'agriculture, FRAPNA, EPCI

Résultats attendus

- Augmentation du parc de chaufferies ou réseaux de chaleur au bois (cible moy. : 1 à 2 projets accompagnés/an) ;
- Augmentation de la part du bois dans les énergies renouvelables utilisées ;
- Cartographie prospective annuellement mise à jour de la filière bois-énergie 07 ;
- Tenue du comité de suivi annuel de la filière bois-énergie.

Principaux indicateurs de suivi

- Nombre de projets de création de chaufferies ou réseaux de chaleur au bois aidés (puissance) ;
- Montant des aides allouées ;
- Nombre de participants au comité de suivi ;
- Nombre réunions de sensibilisation et participants.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 2 000 € (hors budget ALEC07 rattaché au Service tourisme, agriculture et relations aux territoires)
- Investissement : non évalué (Budget Direction des politiques territoriales et Direction de l'immobilier, des achats et des moyens)



SENSIBILISER ET ÉDUIQUER AUX ENJEUX FORÊT/BOIS

La conduite de la politique départementale forêt-bois nécessite de l'animation dédiée ainsi que des actions de communication/sensibilisation internes et externes. Elles concernent tout à la fois les détenteurs de cette ressource, les professionnels implantés sur le territoire, les élus mais aussi le grand public. Que chacun puisse prendre conscience à son niveau des enjeux de la forêt et de la filière bois ardéchoise (apports en termes de production de valeur et d'emplois non délocalisables, de biodiversité et autres services socio-environnementaux), que chacun favorise et encourage - à tous les niveaux du circuit de consommation - la ressource locale et contribue à son développement durable, sont de vrais défis pour le devenir de la filière et l'acceptabilité des travaux en forêt.

Cet enjeu en croise un autre, celui de la main d'œuvre. En effet, si la filière compte aujourd'hui 712 entreprises et 1 300 emplois, les métiers de ce secteur d'activités, et particulièrement ceux de l'amont (travaux forestiers, première transformation), souffrent d'un déficit d'image et de difficultés de recrutement. La promotion/découverte des métiers par les jeunes (notamment collégiens) ainsi que le développement de connaissances fondamentales sur la forêt et le bois sont donc nécessaires.



Montrer pour attirer

La découverte des métiers de la filière forêt-bois ainsi que le développement de connaissances fondamentales dans ces domaines peuvent permettre de renouer avec l'attractivité de ces métiers par la démonstration. Dans cette optique, le Département a piloté la mise en place d'une offre de prestation pédagogique « filière forêt-bois » auprès des collégiens. Ces cycles sont proposés dans le cadre du nouveau dispositif d'aide en direction des collèges pour leurs projets éducatifs, composés d'interventions en classe et de sorties de terrain en forêt, en entreprises ou sur des chantiers de bâtiments bois-construction. Le Département a identifié Fibois07-26 (interprofession de la filière forêt-bois Ardèche-Drôme) comme structure ressource pour accompagner les collèges dans l'organisation des animations, en partenariat avec l'Éducation nationale, et, selon l'objet des visites, avec l'intervention possible du CRPF, de l'ONF et de la FRAPNA. Le but : sensibiliser 5 classes en moyenne par an. Le Département finance cette opération.

En 2018, année de lancement de ce nouveau dispositif : la scierie Salles a ouvert ses portes aux collégiens du Cheylard. Basée à Lamastre, cette entreprise familiale exerce une activité de sciage de débit sur liste (sciage à façon). Sa spécificité : la part d'activité de sciage de feuillus représente 50 % de son activité (quasi exclusivement du châtaignier). Elle consomme 700 m³ de bois ronds issus des forêts ardéchoises et commercialise les sciages auprès des négociants en bois et des artisans locaux. Une entreprise « circuits courts » pour une démonstration « grandeur nature » de la richesse des métiers de la filière forêt-bois, qui inspirera peut-être des vocations professionnelles.



/ N° 6

ACTION 14

Informier et sensibiliser les scolaires aux métiers de la filière

Objectifs

- Développer l'attractivité des métiers et agir sur la formation ;
- Susciter des vocations professionnelles pour les métiers souvent méconnus de cette filière.

Contenu opérationnel

- Mise en place d'une offre de prestation pédagogique « filière forêt-bois » en direction des collèges ardéchois ;
- Information sur les métiers et la réalité des entreprises de la filière forêt-bois, lors de forums métiers, formations, manifestations (scolaires et autres publics en formation).

Maître d'ouvrage

Département

Partenaires

Fibois (chef de file animation), Education nationale (collèges et DASEN), centres de formation professionnelle et structures en charge de l'emploi & insertion, acteurs de la filière (CRPF, ONF, FRAPNA)

Résultats attendus

- Une offre de prestation pédagogique opérationnelle et évolutive (cible moy. : 5 classes par an activant la prestation pédagogique) ;
- Opérations d'information/sensibilisation sur manifestations (cible moy. : 2 à 3 interventions/an) ;
- Bilan qualitatif et quantitatif des démarches.

Indicateurs de suivi

- Nombre de classes et de collégiens ayant bénéficié d'une animation pédagogique ;
- Nombre d'interventions sur des forums métiers, formations, manifestations ;
- Nombre de personnes touchées par typologie ;
- Supports de communication réalisés.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

Fonctionnement : 2000 € (+ budget rattaché à la Direction de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative)



ACTION 15

Sensibiliser aux enjeux de la filière forêt-bois et à l'utilisation de « bois local »

Objectifs

- Améliorer l'image de la filière forêt-bois auprès des élus et des particuliers, supprimer les préjugés ;
- Répondre aux attentes sociétales (paysage, accueil) sans pénaliser l'exploitation ;
- Convaincre les élus et le grand-public d'utiliser du bois local (circuits de proximité / économie circulaire) ;
- Approcher et convaincre les petits propriétaires forestiers à valoriser et gérer leur patrimoine.

Contenu opérationnel

- Sessions de formations, d'information et de vulgarisation à l'attention des élus (visites de terrain, voire voyage d'étude) ;
- Interventions et animations spécifiques à l'occasion de regroupement d'élus (exemple : congrès des Maires) ;
- Opérations de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers sur la connaissance et gestion de leur patrimoine boisé ;
- Campagne bidépartementale de sensibilisation et communication « acheter/consommer bois local » auprès du grand public.

Maître d'ouvrage

Département

Partenaires

ALEC07 et COFOR07 (chefs de file animation « élus »), Frapna, Département de la Drôme, FIBOIS, CAUE, ONF, PNR, CRPF, Fransylva 07, Chambre d'agriculture

Résultats attendus

- Renforcement de l'intérêt des élus pour la gestion forestière et l'utilisation du bois local (cible moy. : 2 sessions de sensibilisation/an) ;
- Prise de conscience par les propriétaires de leur patrimoine forestier et ses atouts (cible moy. : 1 à 2 campagnes de sensibilisation sur la durée du Plan) ;
- Préservation de la biodiversité et des paysages en limitant les coupes rases ;
- Renforcement de l'intérêt du grand public à l'usage du bois et à son achat en local (une campagne bidépartementale sur la durée du Plan) ;
- Meilleure acceptabilité sociétale de l'exploitation forestière ;
- Outils de communication dédiés.

Indicateurs de suivi

- Nombre de démarches de sensibilisation ;
- Nombre de participants ;
- Fréquence des campagnes de sensibilisation ;
- Nombre de points de vente « bois local » identifiés.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

Fonctionnement : 7 000 € (+ budget rattaché à la Direction de la communication et au Service relations aux territoires pour l'ALEC07)

SENSIBILISER ET ÉDUQUER AUX ENJEUX FORÊT/BOIS



SENSIBILISER ET ÉDUQUER AUX ENJEUX FORÊT/BOIS

ACTION 16

Animer et communiquer sur le 3^e Plan départemental forêt-bois

Objectifs

- Conduire les différentes actions identifiées au 3^e PDFB ;
- Représenter techniquement le Département pour les questions liées à la politique forestière départementale ;
- Informer les bénéficiaires du contenu du nouveau PDFB et de l'avancée de sa mise en œuvre ;
- Valoriser les réalisations concrètes sous maîtrise d'ouvrage départementale ou soutenues par le Département ;
- Echanger et réfléchir collectivement sur le devenir de la filière, dans un souci d'anticipation.

Contenu opérationnel

- Maintien des postes dédiés au sein du Département et du SDEA : 1,3 ETP ;
- Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation en continu du 3^e Plan ;
- Travail d'animation transversal interne aux directions du Département ;
- Plan de communication pour porter à connaissance et valoriser le Plan, ses axes et actions « phares » ;
- Organisation d'« événements bidépartementaux » en Drôme et en Ardèche (Assises ou autre format à définir) avec l'ensemble de la filière ;
- Evaluation de cette politique publique, en vue de l'élaboration d'un nouveau PDFB en concertation avec la filière (2022/23).

Maître d'ouvrage

Département

Partenaires

Tous les partenaires du PDFB ardéchois, ensemble des acteurs de la filière, Département de la Drôme

Résultats attendus

- Base de données avec indicateurs, partagée, à jour ;
- Etat des lieux économique de la filière actualisé et édité tous les 2 ans ;
- Outils de présentation du Plan ;
- Outils de suivi du Plan ;
- Événementiels bidépartementaux (cible : 2 sur la durée du Plan) ;
- Valorisation en interne et en externe, notamment via les médias.

Indicateurs de suivi

- Nombre de comités de suivi organisés et participants ;
- Nombre de supports de communication élaborés et diffusés ;
- Nombre d'opérations de communication ;
- Nombre d'événementiels organisés et participants (par type d'acteurs) ;
- Actes ou comptes rendus.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

Fonctionnement : 7 000 € - hors événementiels bidépartementaux (+ budget rattaché à la Direction de la communication)



PRÉSERVER LA RESSOURCE FORESTIÈRE ET SA BIODIVERSITÉ, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les forêts d'Ardèche peuvent s'enorgueillir d'une exceptionnelle variété d'essences favorisée par les forts contrastes géographiques et climatiques dont jouit le département. En outre, la forêt ardéchoise constitue un réservoir majeur de diversité biologique végétale et animale. Pourtant, ce potentiel tant productif que biologique est conditionné au maintien de la bonne fonctionnalité des écosystèmes forestiers. Celle-ci passera obligatoirement par une gestion durable de l'ensemble des massifs boisés et par une préservation adaptée des sites identifiés comme à haut potentiel de biodiversité. Dans cet esprit, la conditionnalité des aides départementales ainsi que des mesures incitatives viendront compléter une attention toute particulière portée au recensement et à la préservation des forêts anciennes et/ou matures dans le Plan, tout spécialement dans les secteurs classés en Espaces naturels sensibles (ENS).

Parallèlement, le changement climatique en cours montre déjà en Ardèche ses premiers impacts sur certains peuplements. Afin de pouvoir adapter la stratégie de développement forestier, une observation sur le long terme de ces phénomènes s'avère nécessaire. C'est pourquoi il est stratégique de pérenniser les travaux initiés sur cette thématique dans le cadre du précédent Plan ; et tout particulièrement le suivi du « réseau de placettes vigie complémentaires » et des « essais de provenance douglas » mis en place avec le soutien du Département.

Enfin, fort de sa compétence en matière de réglementation des boisements, le Département s'assurera que les objectifs forestiers du Plan restent bien compatibles avec le maintien du potentiel productif des terres agricoles et la protection de l'environnement sur chacune des 111 communes ardéchoises réglementées.



PRÉSERVER LA RESSOURCE FORESTIÈRE ET SA BIODIVERSITÉ, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Forêts anciennes, forêts matures ... de précieux patrimoines à préserver

Si aujourd'hui le département est couvert à 57 % par la forêt (source IGN), n'oublions pas que cette couverture forestière atteignait seulement 12 à 15 % au moment du « minimum forestier » français vers le milieu du XIX^e siècle !

Le concept de « forêt ancienne » vise à identifier les forêts dont la présence est certaine à une date de référence en France, aux environs de 1840, date de réalisation des premières cartographies systématiques du territoire (cartes d'Etat-major et de Cassini). Les « forêts matures » sont constituées des forêts aux arbres âgés ou très âgés, le plus souvent au-delà des âges d'exploitabilité économique en vigueur.

Le caractère particulièrement patrimonial des forêts anciennes réside dans la conservation de certains éléments originels rares des forêts naturelles transmis grâce à la continuité forestière dans le temps. De leur côté, les forêts matures abritent de très nombreux micro-habitats (cavités, mousses, bois mort, etc.) favorables à une faune et une flore très diversifiées.

C'est pourquoi, les forêts anciennes et/ou matures revêtent un enjeu particulier de conservation :

- préservation des espèces patrimoniales dépendantes du cycle de décomposition du bois mort,
- source d'observation des phénomènes naturels de sylvigénèse et de cycle du carbone, de connaissances en vue de faire évoluer les pratiques de gestion des forêts vers des pratiques dites « plus proches de la nature »,
- réservoir de gènes pour la colonisation des forêts plus récentes et leur résilience face aux changements climatiques,
- source de bien-être et de ressourcement humain.

Depuis 2008, le Département est pionnier en France en acquérant des forêts pour les laisser volontairement en libre évolution et en soutenant des inventaires locaux de forêts anciennes et/ou matures. Il souhaite poursuivre et amplifier cette approche avec l'aide de ses partenaires, en cohérence avec sa compétence relative aux Espaces naturels sensibles.



ACTION 17

Identifier et préserver les forêts anciennes et/ou matures au sein des sites ENS

Objectifs

- Améliorer les connaissances sur les forêts anciennes et/ou matures ;
- Préserver les forêts anciennes et/ou matures du département ;
- Constituer un réseau de forêts anciennes et/ou matures (maîtrise foncière en site ENS), laissées en libre évolution, servant de laboratoire et d'observatoire des processus de sylvigénèse et du changement climatique.

Contenu opérationnel

- Recensement et cartographie des forêts anciennes et/ou matures ;
- Intégration des forêts anciennes et/ou matures dans les documents de gestion forestière et de planification urbaine ;
- Sensibilisation, sur les sites ENS, des aménageurs, des acteurs forestiers et du public ;
- Acquisition de forêts anciennes et/ou matures et mise en œuvre de mesures de conservation dans le cadre de la politique foncière des ENS.

Maître d'ouvrage

Département, CBNMC, PNR MA et collectivités, ONF, CRPF (sur des programmes de sensibilisation et de connaissance)

Partenaires

Collectivités, associations de protection de l'environnement, acteurs forestiers (CRPF, Fransylva07, ONF)

Résultats attendus

- Cartographie départementale des forêts présumées anciennes ;
- Cartographie des peuplements anciens et/ou matures dans les ENS ;
- Augmentation des surfaces de forêts anciennes et/ou matures acquises et préservées (cible moy. : 20 ha de forêts/an) ;
- Opérations de sensibilisation : livret, conférences, visites de terrain, etc. (cible moy. : 1 action par an soutenue ou réalisée par le Dpt).

Indicateurs de suivi

- Montant des subventions allouées dans des programmes relatifs aux forêts anciennes et/ou matures ;
- Surfaces de forêts anciennes et/ou matures acquises par le Département et ses partenaires ;
- Nombre d'opérations de communication conduites.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

- Fonctionnement : 21 000 € (budget ENS)
- Investissement : 40 000 € (budget ENS)



ACTION 18

Adapter les forêts ardéchoises au changement climatique et surveiller leur état sanitaire

Objectifs

- Améliorer la connaissance des effets du changement climatique sur les peuplements ardéchois ;
- Soutenir les travaux de recherche et d'expérimentation puis vulgariser leurs résultats ;
- Intégrer les effets du changement climatique à la gestion forestière : renforcer la résilience des peuplements, adapter les essences aux stations forestières ;
- Maintenir une veille sylvosanitaire et pérenniser les dispositifs de surveillance spécifiques à l'Ardèche.

Contenu opérationnel

- Suivi des 9 placettes vigies installées en Ardèche en complément du réseau national du DSF ;
- Suivi des essais de provenance douglas (dispositif expérimental comparant 9 variétés différentes installé à St Symphorien de Mahun en 2016) ;
- Développement, mise au point puis vulgarisation de l'outil Bioclimsol auprès des gestionnaires forestiers ;
- Communication auprès des acteurs/propriétaires forestiers sur ces expérimentations, outils ;
- Information des propriétaires forestiers ardéchois sur la sensibilité climatique des forêts locales.

Maître d'ouvrage

CRPF, IDF

Partenaires

DSF, ONF, Chambre d'agriculture, DDT, « hommes de l'art » (experts et gestionnaires forestiers, coopératives), propriétaires forestiers (privés principalement)

Résultats attendus

- Rapport de suivi annuel des 9 placettes vigie et des essais de douglas ;
- Rapport qualitatif annuel concernant l'outil Bioclimsol.

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions/formations sur l'outil Bioclimsol et autour du changement climatique en forêt ;
- Nombre de techniciens, gestionnaires formés à l'outil Bioclimsol ;
- Nombre de diagnostics climatiques réalisés chez des propriétaires intéressés sur des secteurs sensibles.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

Fonctionnement : 4 500 €

PRÉSERVER LA RESSOURCE FORESTIÈRE ET SA BIODIVERSITÉ, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE



PRÉSERVER LA RESSOURCE FORESTIÈRE ET SA BIODIVERSITÉ, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rappel législatif

La réglementation des boisements est une compétence des départements relative à l'aménagement foncier rural (articles L.126-1 et suivants du Code Rural). Cette réglementation vise à « favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural et à assurer la préservation des milieux naturels et la préservation des paysages remarquables ». Entre 1965 et 2003, 111 communes d'Ardèche ont été réglementées par Arrêté préfectoral (dont 5 ont bénéficié d'une révision sur la même période).

ACTION 19

Appliquer la réglementation des boisements

Objectifs

- Contribuer au respect des grands équilibres entre forêt, agriculture, espaces naturels ouverts et urbanisme ;
- Maintenir les activités agricoles et les terres au potentiel agropastoral avéré pour le futur ;
- Préserver les zones humides.

Contenu opérationnel

- Instruction des dossiers de demandes d'autorisation de boisements, des plaintes contre des boisements illégaux, en secteur réglementé ;
- Veille juridique ;
- Identification du Département comme l'interlocuteur privilégié sur les questions de (re) boisements en secteurs réglementés en Ardèche.

Maître d'ouvrage

Département

Partenaires

Chambre d'agriculture, Agence française pour la biodiversité, communes, Etat (DDT) CRPF, experts forestiers, coopératives forestières

Résultats attendus

- Réglementation des boisements appliquée dans les 111 communes réglementées par arrêté préfectoral (cible moy. : 3 dossiers instruits/an (5 ha) et une 10aine de demandes d'informations) ;
- Campagne d'information auprès des 111 communes réglementées et des partenaires forestiers (une à mi-Plan).

Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes d'autorisation de boisement réceptionnées/instruites et leur surface respective ;
- Nombre de plaintes réceptionnées/instruites et leur surface respective.

Moyens financiers prévisionnels du Département – par an

Fonctionnement : 1 000 €





3^E PLAN DÉPARTEMENTAL
FORÊT-BOIS 2018 > 2022



ANNEXES

Actions, calendrier et budget prévisionnel du PDFB (2018-2022)

3^E PLAN DÉPARTEMENTAL FORÊT-BOIS (2018/2022)

ENJEU **	ACTION (en gras : action « phare ») **
ENJEU N°1 Assurer la protection de la forêt contre le risque d'incendie	1. Conforter l'unité des forestiers-sapeurs départementale (action « phare » n°1)
	2. Contribuer à la prévention et défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
	TOTAL ENJEU N°1
ENJEU N°2 Renforcer la mise en gestion et la valorisation de la forêt	3. Consolider et dynamiser les démarches de regroupement de la gestion, de l'exploitation et de la mobilisation durables des bois (action « phare » n°2)
	4. Développer et valoriser le châtaignier « bois d'œuvre »
	5. Soutenir les opérations sylvicoles d'amélioration des peuplements
	6. Restructurer le foncier forestier, promouvoir les documents de gestion durable
	TOTAL ENJEU N°2
ENJEU N°3 Faciliter la mobilisation et le transport des bois ardéchois	7. Gérer de façon prospective le transport de bois pour garantir la pérennité du patrimoine routier départemental (action « phare » n°3)
	8. Créer et améliorer des infrastructures forestières
	TOTAL ENJEU N°3
ENJEU N°4 Développer la transformation locale du bois, en quantité et qualité	9. Soutenir la modernisation et la compétitivité des entreprises (action « phare » n°4)
	10. Accompagner des stratégies de développement et de formation pour les entreprises (sous pilotage de l'antenne bi-départementale de l'Agence régionale de développement économique)
	11. Accompagner l'innovation dans les entreprises, dans une logique de filière et de circuits de proximité (action bi-départementale Ardèche-Drôme)
	TOTAL ENJEU N°4
ENJEU N°5 Renforcer la demande en bois local	12. Développer la construction en bois local par le levier de la commande publique (action « phare » n°5)
	13. Développer durablement la filière bois-énergie par le levier de la commande publique
	TOTAL ENJEU N°5
ENJEU N°6 Sensibiliser et éduquer aux enjeux forêt/bois	14. Informer et sensibiliser les scolaires aux métiers de la filière (action « phare » n°6)
	15. Sensibiliser aux enjeux de la filière forêt/bois et à l'utilisation de « bois local »
	16. Animer et communiquer sur le 3 ^e Plan départemental forêt-bois
	TOTAL ENJEU N°6
ENJEU N°7 Préserver la ressource forestière et sa biodiversité, dans un contexte de changement climatique	17. Identifier et préserver les forêts anciennes et/ou matures au sein des sites ENS (action « phare » n°7)
	18. Adapter les forêts ardéchoises au changement climatique et surveiller leur état sanitaire
	19. Appliquer la réglementation des boisements
	TOTAL ENJEU N°6

TOTAL 3^E PDFB



Le budget prévisionnel du 3^e PDFB s'élève à plus de 2 millions d'euros par an :

près d' **1,6 M€ pour la DFCI** - enjeu 1 (avec 290 K€ de crédits rattachés au programme du Conservatoire de la forêt méditerranéenne et 1,3 M€ de crédits de fonctionnement pour l'unité des forestiers-sapeurs) et **410 K€** sur la filière forêt-bois amont à aval - enjeux 2 à 7 (42 % en fonctionnement et 58 % en investissement).

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE					MOYENS FINANCIERS PRÉVISIONNELS DU DÉPARTEMENT EUROS /AN * (moyennes arrondies)
2018	2019	2020	2021	2022	
					1 490 000 €
					124 000 €
					1 614 000 €
					35 000 €
	1 ^{re} phase d'expérimentation (sur 2-3 ans)			2 ^e phase à confirmer selon résultats	32 000 €
					23 000 €
					37 000 €*
					127 000 €
					7 500 €*
					41 000 €
					48 500 €
					84 000 €
À définir					Non évalué
					53 000 €
					137 000 €
					14 000 €*
					2 000 €*
					16 000 €
					2 000 €*
					7 000 €*
					7 000 €*
					16 000 €
					61 000 € budget ENS
					4 500 €
					1 000 €
					66 500 €
					2 025 000 €

* Actions transversales : à ces montants doivent s'ajouter des budgets relevant des Directions en charge des Politiques territoriales (notamment les aides aux investissements des collectivités), des Bâtiments, des Routes, de l'Éducation (collèges), de la Communication, des Ressources humaines.

** La numérotation des enjeux et des actions « phare » ne fait pas l'objet d'une hiérarchisation.



GLOSSAIRE

Sigles et abréviations

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADTB	Autorisation dérogatoire pour le transport des bois ronds
AFR	Aménagement foncier rural
ALEC	Agence locale de l'énergie et du climat
ASA	Association syndicale autorisée
ASLGF	Association syndicale libre de gestion forestière
B2F 07	Bourse foncière forestière de l'Ardèche
BPI	Banque publique d'investissement
BTMC	Bois des territoires du Massif central
CA	Chambre d'agriculture
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif central
CBPS +	Code de bonnes pratiques sylvicoles (+ : avec programme de coupes et travaux)
CCFF	Comité communal feux de forêts
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDAF	Commission départementale d'aménagement foncier
CFT	Charte forestière de territoire
CFM	Conservatoire de la forêt méditerranéenne
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
CNDB	Comité national pour le développement du bois
COFOR 07	Association des communes forestières de l'Ardèche
COFORET	Coopérative forestière sur Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté
Coll. Terr.	Collectivités territoriales
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
DDT	Direction départementale des territoires
DFCI	Défense des forêts contre les incendies
DGD	Document de gestion durable
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DCL	Dirigeable à charges lourdes
Dpt	Département
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DSF	Département de la santé des forêts
ECIF	Échanges et cessions d'immeubles forestiers
EF	Exploitant forestier
ENS	Espaces naturels sensibles
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ETF	Entrepreneur de travaux forestiers
FCBA	Institut technologique forêt cellulose bois construction ameublement
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FFN	Fonds forestier national
FIBOIS 07-26	Interprofession de la filière forêt-bois Ardèche-Drôme
Forsaps	Forestiers-sapeurs
Fransylva 07	Syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Ardèche



FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
GIEEF	Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier
IDF	Institut du développement forestier
LAAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
LDTR	Loi relative au développement des territoires ruraux
Moy.	Moyenne
NOTRe (Loi)	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la république
ONF	Office national des forêts
PDFB (07)	Plan départemental forêt-bois (de l'Ardèche)
PDR-RA	Programme de développement rural Rhône-Alpes
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PNFB	Programme national de la forêt et du bois
PNR-MA	Parc naturel régional des monts d'Ardèche
PRFB	Programme régional de la forêt et du bois
PSG	Plan simple de gestion
RC	Route communale
RD	Route départementale
Région AURA	Région Auvergne-Rhône-Alpes
RSSDF	Réseau de surveillance de la santé des forêts
RTG	Règlement type de gestion
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDEA	Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement de l'Ardèche
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SENF	Service espaces naturels - forêt du Département de l'Ardèche
SERFOBE	Service régional de la forêt, du bois et des énergies

Le 3^e Plan départemental forêt-bois et ses 19 fiches actions est téléchargeable sur le site :
www.ardeche.fr/foret

Les règlements d'aides du Département sont téléchargeables sur :
www.ardeche.fr/guide-des-aides





**Direction des politiques territoriales
Service espaces naturels - forêt**

04 75 66 77 92



ardèche
LE DEPARTEMENT



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07